



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE

DU 17 OCTOBRE 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 17 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 octobre 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Driss ETTAZAOUI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy	M. COLLEU Etienne
Mme DELAVIGNE Nadine	Mme LE GOFF Hélène
M. BEHAR Claude	M. MOLINA Michel
M. PRIEZ Rémi	Mme BONNARD Renée
M. MAILLARD Jean-Marie	M. FAUCHET Gérard
M. SAULNIER Robin	Mme GUESNET Séverine
M. COCHON Michel	M. CASTEL Patrick
M. BARRAL Fernand	M. BOREGGIO Sylvain
M. CISSEY Raymond	M. HEBERT Dominique
Mme COULONG Rosine	M. FEUVRAIS Martial
M. PATTYN Patrick	M. EUDIER Moïse
M. LEFRAND Guy	M. DULONDEL Michel
Mme BEAUVILLARD Karène	M. WALASZEK Jean-Pierre
M. BOURRELLIER Ludovic	Mme LEMEILLEUR Monica
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas	M. PERRIN Marc
M. PAVON Jean-Pierre	M. ALBENQUE Roger
Mme AUGER Stéphanie	M. HUBERT Xavier
M. LEPINTEUR Ollivier	M. SIMON Stéphane
M. ROUSSEL Emmanuel présent à partir de 19h00 (dossier 20)	M. PICHOS Jean-Pierre
M. BOUILLIE Jean-Luc	M. ROYOUX Claude
Mme LESEIGNEUR Diane	M. GILLES Hervé
Mme PECQUEUX Delphine	M. KELLO Philippe
M. DERRAR Mohamed	M. MABIRE Arnaud
Mme LUVINI Françoise	M. SENKEWITCH Georges
M. MANE Abdoulaye	M. JENNAT Daniel
Mme BANDELIER Lysiane	M. JAMES Jean-Claude
Mme MARAGLIANO Francine	M. MASSON Serge
Mme LEON Patricia	Mme COURSIN Marie-Martine
M. ETTAZAOUI Driss	Mme SAMSON Michelle
Mme HANNOTEAUX Maryvonne	M. CONFAS Max
M. VEYRI Timour	M. BROCHOT Bernard
M. NOGAREDE Alain	M. BAZIRE Guy
Mme MARTIN Françoise	M. CINTRAT Jean-Luc
M. SILIGHINI Gérard	M. DE LANGHE Christian
M. CAMOIN Emmanuel	M. GROIZELEAU Bruno
M. MORILLON Marc	Mme HAGUET VOLCKAERT Florence
Mme GIPSON Séverine	M. RANGER Michel
M. HAMEL Raynald	M. CHOKOMERT Patrice
Mme CANEL Françoise	Mme BENARD Catherine
M. GANTIER François	M. CAILLEUX Jean-Michel
M. WATEL Patrik	M. ROUSSEL Cédric
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean	

Ont donné POUVOIR :

M. MOREL Jean-Pierre a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PICHOS
Mme LEMONNE Christine a donné pouvoir à Mme Séverine GIPSON
Mme REVEL Ketty a donné pouvoir à Mme Séverine GUESNET
Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVON
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme Karène BEAUVILLARD
Mme DIOUKHANE Coumba a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO
M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme Patricia LEON jusqu'à 19h00 (dossier 20)
Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à M. Mohamed DERRAR
M. HOUSSAIS Anthony a donné pouvoir à Mme Delphine PECQUEUX
M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme François LUVINI
Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à Mme Diane LESEIGNEUR
M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. Ludovic BOURRELLIER
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. Olivier LEPINTEUR
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER
M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. Driss ETTAZAOUI
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER
Mme MORDRET Anaïs a donné pouvoir à M. Jean-Luc BOUILLIE
Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX
Mme VILAIN Mireille a donné pouvoir à M. Emmanuel CAMOIN
M. DOUARD Daniel a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO
Mme BAUGE Agnès a donné pouvoir à M. François GANTIER
M. CHAPLAIS Robert a donné pouvoir à Mme Hélène LE GOFF
Mme COSTENTIN Stéphanie a donné pouvoir à Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

ABSENTS non représentés :

M. MARQUAIS Raynal
M. CAPUANO Giovanni
M. BENTALHA Mohammed
M. CHAMPREDON Michel
M. DESSAINT Didier
Mme BOCAGE Sophie
M. LEFRANCOIS Thierry

...

1 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Principal

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue ce soir, avec un départ en fanfare sur le budget supplémentaire (BS), qui est évidemment un peu exceptionnel puisqu'il s'agit d'un budget d'ajustement suite à la nouvelle fusion. Deux nouvelles compétences, deux nouveaux équipements, la poursuite de la mutualisation nécessitent cette année des ajustements budgétaires en cours d'exercice. Je voudrais en profiter pour féliciter et remercier l'administration territoriale qui, comme à son habitude, a réalisé un travail considérable pour mettre en œuvre les décisions que vous avez prises, que nous avons prises ensemble au sein de cette assemblée durant les mois qui se sont écoulés.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous allons commencer ce BS par le budget principal.

L'excédent réel de fonctionnement au compte administratif 2016 ressort à 6 145 507 €.

Principaux mouvements de la section de fonctionnement

En recettes, une baisse de 318 K€ est à noter, correspondant à une régularisation des remboursements des frais estimés dans le cadre de la mutualisation.

Comme l'a dit tout à l'heure M. le Président, il s'agit d'une année d'ajustements puisque nous avons eu beaucoup de mutualisations en cours d'année et qu'il y a donc eu des mouvements à passer.

En dépenses, il faut noter :

- Au chapitre « charges à caractère général », une augmentation de 1,132 M€, liée à :
 - Une hausse des crédits pour les compétences transférées (piscines, musée, hippodrome) et supportées par la Ville d'Évreux jusqu'au transfert des contrats – il a fallu reprendre ces sommes au nom d'EPN;
 - Une hausse des contrats de prestation de services pour les cartes magnétiques, l'étude sur la compétence Enfance et le service Propreté.

- Au chapitre « charges de personnel », une augmentation de la ligne de 1,304 M€, liée à :
 - La refacturation du budget eau au budget principal pour les agents travaillant sur les eaux pluviales, les eaux pluviales passant dans le budget principal et non dans le budget eau (400 K€) ;
 - aux dépenses liées au remboursement de frais liés à la mutualisation, qui présentent un écart de 900 K€.
 Toutefois, comme vous le verrez tout à l'heure, des AC vont diminuer, ce qui compensera ces augmentations dans les autres lignes.
- Au chapitre « autres charges de gestion courante », une hausse de 1,733 M€, liée notamment aux subventions d'équilibre :
 - Pour le budget Mobilités qui était en déséquilibre à la fin de l'année : + 1,506 M€ ;
 - Pour la biopépinière : + 345 K€ ;
 - Réduction de la subvention d'équilibre au budget Économie : - 104 K€,
 - Une augmentation de la subvention aux associations : + 75 K€.

Vous avez reçu le tableau des subventions présentant la répartition de ces 75 K€ :

- Festival Rock in Évreux : 30 000 €,
- Réemploi des crédits prévus pour l'évènement « Fête médiévale » : 20 000 €,
- Régularisation suite à une erreur d'imputation au BP : 5 300 €
- Restitution des crédits avancés pour la subvention complémentaire ALM Basket pour les Play-offs : 10 000 €,
- Subvention pour la Chambre de Métiers : 9 900 €.

Je vous lis les subventions car nous n'allons pas refaire une délibération au mois de décembre, nous en profiterons ce soir, quand vous validerez ce BS, pour accepter que nous versions ces subventions aux associations.

- Au chapitre « charges exceptionnelles », une hausse de 570 K€, liée à :
 - Une subvention d'équilibre pour le budget des zones : 560 000 € ;
 - Une régularisation de subvention pour le Rallye Plaines et Vallées : 10 000 €.
- Au chapitre « atténuation de produit », la régularisation des attributions de compensation (AC) suite à la reprise de compétences conduit à une diminution des AC pour l'ex GEA et principalement pour la Ville d'Évreux de - 2 756 000 € et pour l'ex CCPN de - 662 000 €, comme déterminé par la CLECT et le rapport de la CLECT.

Voilà en ce qui concerne les grosses lignes de la section de fonctionnement.

Principaux mouvements de la section d'investissement

Les opérations d'ordre vont augmenter de 401 K€ (complément de postes d'amortissements).

Enfin, un virement vers la section d'investissement de 4 M€ supplémentaires sera fait, soit un virement total pour l'année 2017 de 4,4 M€ (BS + BP).

Sont inscrits en dépenses nouvelles + 2,8 M€ correspondant à :

- Des frais d'études pour le site Saint Louis ;
- Le projet d'aménagement du centre bourg d'Aviron ;
- La voirie des communes ex CCPN ;
- En revanche, nous avons - 950 K€ en raison du décalage de la déviation Sud-ouest.

Vous savez que la déviation a été arrêtée et que, par rapport au budget primitif, il y a un décalage de 950 K€, que nous retrouverons l'année prochaine.

- Une augmentation de + 490 K€ pour l'aire destinée aux gens du voyage (200 K€) et pour les travaux à la suite de l'achat du local de l'Office de Tourisme ;
- Une augmentation de la ligne des fonds de concours de + 300 K€ pour la porter de 1,7 M€ à 2 M€.
- La participation d'EPN à l'aménagement du site Saint Louis : + 175 K€
- Une avance accordée du budget principal aux budgets des zones : + 2,2 M€.

Je reviendrai tout à l'heure sur les budgets des zones. Les zones ne sont pas équilibrées. Une zone n'est pas forcément là pour être équilibrée, puisqu'elle crée de l'emploi et a des recettes par les taxes, mais la comptabilisation qui a été faite avant notre mandature était fautive ; nous avons toujours des zones en équilibre, c'est-à-dire que le stock de terrains était le prix de revient, ce qui fait que nous arrivions à des prix de 55-60 €/m², ce qui n'est pas raisonnable. Ainsi, depuis 2014, nous avons provisionné et, ce soir, nous passons une avance accordée aux budgets des zones de 2,2 M€.

Voilà M. le Président, les principaux mouvements sur ce budget principal.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ?

M. Camoin.

Attendez, il faut que M. Groizeleau ferme son micro.

M. Emmanuel CAMOIN

C'est bon. Merci, M. Groizeleau.

J'avais justement des remarques à faire sur le sujet sur lequel vous venez de terminer, les budgets annexes des zones. Je vois des subventions d'équilibre pour compenser les budgets Zones, des transferts du budget principal vers le budget Zones de l'ordre de 2 M€, et je me pose quelques questions. Ces zones, comme vous le savez, sont classées en stock et non en immobilisations. Or, j'ai potassé un peu les données qui sont fournies par le gouvernement à l'ensemble des maires, et il apparaît qu'il faudrait, à la fin de chaque année, pouvoir prévoir une dépréciation des stocks en cours. Le gouvernement nous dit que, lorsque la valeur des stocks à date d'inventaire est inférieure à leur coût de production, l'établissement doit comptabiliser une dépréciation. Nous savons quels sont les montants approximatifs des dépréciations puisque la chambre régionale des comptes nous les a donnés, vous nous en avez parlé plusieurs fois, et ces sommes sont largement supérieures à ce que nous venons de passer dans ce budget supplémentaire. Alors, ce que vous avez fait est sans doute normal, mais si nous passons le montant exact que vous nous avez donné, qui est de l'ordre de 10 M€, me semble-t-il, nous nous retrouvons dans la situation évoquée à l'article L1612-14 du Code général des collectivités territoriales qui dit que si l'on constate un déficit de plus de 5% des recettes de la section de fonctionnement du budget principal et de ses annexes, la chambre régionale des comptes doit proposer à la collectivité les mesures nécessaires au rétablissement budgétaire sur saisine du préfet. Évidemment, vous gérez le dossier de manière optimale, car il ne faut pas que nous nous retrouvions dans cette situation, mais il faut bien être conscient que les comptes que vous nous présentez aujourd'hui, avec 6 M€ d'excédent, donnent l'impression de générer une opulence qui n'est pas la réalité, si nous mettons en face ces 10 M€ de déficit. En effet, à un moment ou un autre, ces stocks seront vendus, nous allons constater, quand nous aurons clôturé le budget annexe, que nous aurons fait un transfert depuis le budget principal vers le budget Zones qui va faire que nous allons diminuer nos recettes ainsi que notre capacité d'investissement. Alors, tout cela ne me gêne pas, vous faites au mieux, je le comprends bien, mais ce sont les annonces qui viennent ensuite qui me dérangent. M. Veyri en a parlé avec beaucoup de talent dans le courrier qu'il nous a envoyé, et dont je n'aurais rien à enlever : le parc Viking va nous coûter très cher, nous ne savons pas où nous allons, et nous aurons des frais de fonctionnement, et des déficits prévisionnels, sur ce parc. Il a oublié aussi dans vos annonces votre projet de téléphérique entre Évreux et Saint Michel qui passera sans doute aussi dans le cadre de l'EPCI, cette dernière étant organisatrice des mobilités ; les coûts et les recettes ne seront peut-être pas à la hauteur de ce que vous attendez. Quant aux usines de Navarre, nous y reviendrons au moment où nous aborderons la délibération concernant ce dossier. Nous pouvons parler aussi des sommes que nous allons verser pour les études concernant l'îlot Saint Louis. Je me demande si personne n'a été choqué par les annonces qui ont été faites, parce que je vous rappelle que la SMAC coûte au minimum 10 M€, que le théâtre coûte au minimum 10 M€. À la Ville d'Évreux, tous les ans nous retrouvons des augmentations de ces coûts de l'ordre de 1 M€ à cause d'un oubli. Or, je vois aujourd'hui dans la presse – puisque vous ne nous en avez pas informés - que l'îlot Saint Louis allait coûter 9 M€. Je pense que, si effectivement cela coûte 9 M€, il y a un problème en matière de budget. Je ne vois pas où se trouve là-dedans toute la partie destruction/désamiantage. Vous allez nous expliquer que cette opération passera par l'EPFN, que vous allez certainement utiliser le fonds friches. Pourquoi pas ? Mais je pense que les sommes qui nous sont données sont inférieures à la réalité à laquelle nous serons confrontés. Ainsi je ne suis pas en mesure de voter favorablement ce budget supplémentaire parce que je pense que l'ensemble du budget qui nous est présenté aujourd'hui par rapport à cet EPCI n'est pas réellement sincère.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini.

Mme Françoise MARTIN

Non, c'est Françoise Martin.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi Mme Martin.

Mme Françoise MARTIN

Je voulais avoir des précisions sur cette somme de 155 910 € relative à la communication et l'évènementiel. Nous avons juste ce chiffre et une phrase, et je me demandais quels étaient les évènements concernés.

Autre question : concernant les subventions supplémentaires, pour le Festival Rock in Évreux, s'agit-il bien d'une subvention supplémentaire à celle que nous avons déjà votée dans cette instance ? Est-ce bien 30 000 € en plus ?

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais répondre à M. Camoin.

Comme je l'ai dit au début, tous les budgets qui ont été présentés jusqu'en 2014 étaient insincères puisque l'on équilibrait les zones en mettant un prix de revient et donc le stock supporté des déficits de zones. Quand je suis arrivé ici, la première chose que j'ai demandée – et je l'avais demandée en commission des finances avec plusieurs collègues, dont Gérard Silighini qui le demandait depuis des années – était de regarder où l'on allait arriver avec les zones.

Je rappelle que les zones sont en déséquilibre, nous le savons. Les taxes payées par les entreprises qui se trouvent sur les zones vont au budget principal. Normalement, le budget principal aurait dû donner tous les ans une subvention d'équilibre en partie aux zones. Cela n'a pas été fait, des erreurs ont même été faites puisque des prêts sur 15 ans ont été conclus sur certaines zones. Quand vous vendez des terrains et que vous n'avez plus qu'à clôturer parce qu'il n'y a plus de recettes, je ne sais pas comment vous pouvez payer l'annuité sur une zone. Des erreurs ont donc été faites, que nous sommes en train de rattraper. Nous avons provisionné, depuis 2014, 4 M€ ; aujourd'hui, nous donnons 2,8 M€ (2,2 M€ d'un côté et 560 K€ de l'autre). Évidemment nous ne pouvons pas tout passer d'un coup, mais il faudra que tous les ans nous en passions une partie pour rattraper cette erreur commise sur la façon de fonctionner depuis des années. Voilà ce que je peux vous dire. Je sais qu'aujourd'hui si nous voulions régler le problème, il faudrait passer plus que 2,2 M€, mais nous devons aussi faire un travail zone par zone, qui est d'ailleurs mené entre le service Finances et le service Économie, et valoriser les terrains au prix du marché et non au prix de revient. Nous en sommes pour l'instant à cinq réunions, nous continuons, et nous aurons sans doute des travaux à vous présenter en Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Mme Martin...

M. Bruno GROIZELEAU

Mme Martin, pour l'évènementiel, je vais me renseigner et je reviens tout de suite vers vous avec le détail des 155 K€.

S'agissant de votre deuxième question, c'est bien un plus de 30 K€ pour Rock in Évreux.

Mme Françoise MARTIN

Au total, combien avons-nous versé à Rock in Évreux ?

M. Bruno GROIZELEAU

130 000 €.

M. Guy LEFRAND

130 000 €.

Gardez le micro, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

130 K€ ont été versés à Rock in Évreux.

J'ai entendu Bruno Groizeleau nous parler d'une subvention d'équilibre. S'agit-il bien de provision ?

M. Bruno GROIZELEAU

Nous avons fait les deux, M. Silighini.

Au départ, nous avons provisionné. Les 4 M€ qui sont passés sur les autres exercices sont une provision. Cette fois-ci il s'agit d'une avance. Nous parlons d'une avance car il y a encore sur les zones des rentrées à avoir, mais c'est un peu la même chose, même si ce n'est pas le même compte comptable, disons-nous. Il s'agit d'une avance du budget principal aux zones dans l'attente de futures recettes. Normalement, c'est ce qui aurait dû être fait depuis le départ. Les prêts, par exemple, auraient dû être portés par le budget principal et des avances auraient dû être faites aux zones pour rembourser au fil de l'eau les rentrées et les ventes de terrains. Or, ce n'était pas fait.

M. Guy LEFRAND

Je vous redonne la parole, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je regrette de ne pas avoir pu être présent à la commission des finances, qui a d'ailleurs été reportée quelques fois, mais simplement sommes-nous obligés de faire une avance ? Ne peut-on se contenter de provisions et attendre le bilan des zones ? En effet, la demande que j'avais faite – puisque vous m'avez cité – était bien une demande pour que nous ayons à un moment une commission des finances qui siège sur la question du bilan prévisionnel des zones, mais la réponse en matière de subvention m'étonne un peu, je pensais que nous pouvions rester ainsi. Je peux toutefois me tromper.

M. Bruno GROIZELEAU

La chambre régionale des comptes nous demande, par une remarque, de couvrir au moins l'annuité. Ce n'est plus une provision, mais une avance de subvention puisque, comme je l'ai dit, des prêts ont été faits pour les zones sur des durées très longues et que nous avons une annuité de 2 M€ (capital et intérêt) sur l'année. Il faut au moins la couvrir, et ce n'est plus une provision mais une avance.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

J'en reviens à la remarque que j'ai faite tout à l'heure, nous sommes quand même sur une insincérité des comptes vis-à-vis de l'ensemble des collègues de l'EPCI. Nous faisons en ce moment du report en avant de déficit. Pourquoi pas ? Nous pouvons le faire à l'infini. Tant que nous n'aurons pas vendu le dernier terrain de la zone, de toute façon la zone restera en budget annexe. Alors, je me demande si nous n'aurions pas intérêt à avoir un plan pluriannuel pour voir comment, chaque année, nous allons avoir une résorption de ce déficit des zones. Ce plan est un minimum, il nous donnerait une idée un peu plus générale de la manière dont nous allons pouvoir investir par ailleurs sans courir de risques supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est ce que j'ai dit. Aujourd'hui un gros travail est fait pour voir les choses zone par zone et étaler un petit peu sans attendre la clôture. Forcément, si je prends les travaux d'entretien courant sur une zone, qui sont supportés par EPN, on augmente tous les ans, mathématiquement, le déficit. Il faut donc que nous sachions où nous allons, et avec les prix de revient terrain par terrain. C'est ce gros travail qui est en train d'être fait et qui n'avait jamais été fait.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Chokomert. Pardon, M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président.

Je voudrais revenir sur la subvention au festival rock.

La dernière fois, vous nous avez expliqué dans cette assemblée que vous souhaitiez rajouter 10 K€ pour avoir une manifestation bien gérée, avec de nombreux spectateurs. J'ai cru comprendre que vous avez eu de nombreux spectateurs, alors je voudrais savoir pourquoi l'Agglomération doit rajouter encore 30 K€ cette fois-ci. Y a-t-il d'autres collectivités concernées ou est-ce simplement l'Agglomération qui participe au déficit ?

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a participé : la Région, le Département, et heureusement d'ailleurs.

M. Michel RANGER

Au déficit ?

M. Guy LEFRAND

Tout le monde a participé à l'équilibre financier de cette manifestation. Aujourd'hui, dans le cadre de l'évènementiel, qui fait partie des compétences de l'Agglomération, il vous est proposé effectivement cette subvention complémentaire de 30 K€ afin de permettre l'équilibre des comptes de cette belle manifestation, qui a ramené 16 000 spectateurs sur notre territoire et qui nous a permis de continuer à faire vivre le festival rock.

M. Michel RANGER

Plus il y a de spectateurs, plus le déficit est important. J'ai du mal à comprendre.

M. Guy LEFRAND

En l'occurrence, non.

Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte (moins 1 voix contre et 5 abstentions) le Budget Supplémentaire 2017 – Budget principal et OCTROIE à l'association Normandy Rock une subvention complémentaire de 30 000 € pour la 1^{ère} édition du Rock In Evreux***

2 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Eau

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Le compte administratif 2016 du budget Eau fait apparaître un excédent réel de 848 K€ en fonctionnement et de 931 K€ en investissement.

Les principaux mouvements au BS sont les suivants :

- Au chapitre « Atténuation des charges » : + 631 K€

Il s'agit des refacturations du budget Eau au budget Assainissement et au budget principal pour les eaux pluviales (les atténuations sont des recettes en plus).

- Au chapitre « Reprise de provisions » : + 520 K€, au titre du litige avec PINTO OTV
- Dans les charges :
 - l'accord transactionnel avec la société PINTO OTV : + 200 K€ ;
 - des créances en non valeur : + 170 K€.

Nous avons ainsi un virement supplémentaire (BP et BS) de 2,4 M€, ce qui permet de diminuer le besoin en emprunt.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Eau

3 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Assainissement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget Assainissement ex GEA, le compte administratif fait apparaître un excédent de 1,649 M€ en fonctionnement et de 7,045 M€ en investissement. Les principaux mouvements correspondent simplement à des charges de réaffectation du personnel (+ 290 K€). Le solde permet également de diminuer la ligne d'emprunt d'équilibre.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Assainissement

4 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Mobilités durables

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget Mobilités, le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit de 1,183 M€ en fonctionnement et un excédent d'investissement de 4,208 M€. Les principaux mouvements sont les suivants :

- Une baisse des recettes, correspondant au retrait de l'État de la DGD transports scolaires - 261 K€ ;
- Un complément de subvention d'équilibre du budget principal : + 1,506 M€.

L'excédent d'investissement permet de diminuer l'emprunt d'équilibre inscrit au budget principal.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Mobilités durables

5 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget SPANC ex GEA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget SPANC ex GEA, le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 1,130 M€. Je ne reviendrai pas sur les explications, cela relève de la façon dont étaient comptabilisés et étalés les travaux par le passé, les gens payant encore des travaux réalisés il y a plus de dix ans. Ce déficit sera couvert par une hausse de l'emprunt de 1,130 M€.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget SPANC ex GEA

6 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Pépinière scientifique

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget de la pépinière scientifique, le compte administratif 2016 fait apparaître un déficit de 345 K€ en fonctionnement et un excédent d'investissement de 894 K€.

Le principal mouvement est la subvention d'équilibre du budget principal pour couvrir ces 345 K€.

L'excédent d'investissement permet de diminuer l'emprunt d'équilibre.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Pépinière scientifique

7 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Assainissement ex CCPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget Assainissement ex CCPN, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 516 K€ et un excédent d'investissement de 810 K€.

Le seul mouvement est l'annulation de l'emprunt d'équilibre de 78 K€ qui était inscrit au budget primitif.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Assainissement ex CCPN

8 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget SPANC ex CCPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget SPANC ex CCPN, le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 32 778 € et un excédent d'investissement de 20 822 €.

Les mouvements sont les suivants :

- Une diminution des recettes selon l'avancement des travaux et des contrôles d'installation ;
- Une diminution des charges de personnel.

Cela se traduit dans le BS par une diminution du recours à l'emprunt de 17 145 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget SPANC ex CCPN

9 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget Économie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

S'agissant du budget Économie, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 387 € et un excédent d'investissement de 1,104 M€.

Les mouvements sont les suivants :

- Une baisse de la subvention d'équilibre du budget principal de - 172 K€,
- Une baisse du recours à l'emprunt de - 764 K€.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2017 – Budget Economie

10 - Budget Supplémentaire 2017 – Budget des zones d’activités

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Le dernier concerne le budget des zones dont nous avons déjà parlé. Il s’agit principalement d’ajustements techniques. Le déficit cumulé sans les provisions de 4 M€ est de 14 M€ ; il ne tient pas compte des ventes de terrains à venir. Un gros travail est en cours, comme je le disais, zone par zone.

Ce qu’il faut retenir, c’est que si une zone n’est pas en équilibre, c’est parce que les taxes sont portées au budget principal. Jamais une comptabilisation réelle n’a été effectuée, on prenait en effet un prix de stock et non de terrain révisé. Nous avons donc depuis 2014 provisionné et, cette année, nous avons proposé une avance. Le seul mouvement réel du BS est l’achat de terrains sur le Long Buisson 2 ou le Long Buisson 3 qui sera créé, à hauteur de 1,042 M€. C’est le seul mouvement d’achat qu’il y aura d’ici la fin de l’année.

M. Guy LEFRAND

Effectivement nous en avons déjà parlé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

M. Camoin est contre.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte (moins 1 voix contre) le Budget Supplémentaire 2017 – Budgets des Zones d’activité**

11 - Budget principal - Versement d’une subvention d’équilibre aux budgets annexes des zones d’activités

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, justement, porte sur la subvention d’équilibre.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vous ai parlé des subventions d’équilibre pour les zones ; vous en avez ici le détail. Vous voyez comment cela va se passer sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement.

Par exemple, sur la partie de fonctionnement, les 560 K€ se répartissent ainsi :

Budget annexe du Long Buisson 1 : 206 369,81 €

Budget annexe de Cambolle : 362 631 € Etc.

Le même travail a été fait sur le budget des zones sur la partie investissement.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

M. Camoin est contre.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 1 voix contre) le versement des subventions d’équilibre (en section de fonctionnement) ainsi que des avances (en section d’investissement) du budget principal aux budgets annexes des zones d’activités**

12 - Budget supplémentaire 2017 - Modification d’AP/CP

M. Guy LEFRAND

Modification d’AP/CP, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Cette délibération classique appelle un ajustement des AP/CP.

Au budget principal, concernant l’AP/CP Suivi animation Programme d’Intérêt Général (PIG), nous avons diminué la modification pour 2017 de -130 K€ pour la porter à 145 100 €.

Après le vote du BS, au contraire, nous augmentons la modification du PIG Suivi 140 101 de + 35 K€ pour la porter à 180 100 €.

Il s’agit d’ajustements techniques portant sur la durée de l’AP/CP.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte les ajustements ci-après d’AP/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2017 :
Budget Principal : AP/CP PIG SUIVI – Suivi animation Programme d’Intérêt Général**

Situation après le vote du BP

PIG SUIVI 140101	Montant de l'AP	CP 2017
<i>Situation initiale</i>	457 142	275 143,67
<i>Modifications</i>	-	- 130 043,67
<i>Situation après le vote du BP</i>	327 098,33	145 100

Situation après le vote du BS

PIG SUIVI 140101	Montant de l'AP	CP 2017
<i>Situation initiale</i>	327 098,33	145 100
<i>Modifications</i>	-	+ 35 000
<i>Situation après le vote du BS</i>	362 098,33	180 100

13 - Attributions de compensation définitives

M. Guy LEFRAND

Enfin, les attributions de compensation définitives.

M. Bruno GROIZELEAU

Les attributions de compensation définitives interviennent suite à tous les mouvements, aux mutualisations, aux nouvelles compétences que nous avons prises et au travail qui a été fait par la CLECT en milieu d'année.

Le tableau qui vous est fourni vous donne exactement les attributions de compensation définitives.

En commission des finances, une question a été posée par rapport aux communes des ex CCPN qui ne s'y retrouvaient pas. En effet, le montant pour certaines communes augmentait alors que la CLECT avait demandé une diminution puisque nous avons pris la voirie. L'explication est que le montant qui se trouve dans les premières lignes, correspondant aux attributions de compensation provisoires de début février, ne tenait pas compte de la compensation de la part salariale connue en mars 2017. Nous aurions dû faire une nouvelle délibération entre-temps pour augmenter cette attribution et pour enfin la diminuer après le travail de la CLECT. Le travail de la CLECT tient compte de ces éléments et il s'agit donc bien là des AC définitives.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

ADOpte (moins 1 abstention) les attributions de compensation définitives 2017 conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres et selon le récapitulatif annexé au présent compte rendu

Je vous remercie, mes chers collègues.

Est-ce M. Morillon ou Mme Lemeilleur ?

Mme Lemeilleur.

M. Groizeleau ne veut pas vous donner la parole.

Appuyez de nouveau sur le micro. Merci.

Votre micro ne fonctionne pas. Prenez celui d'à côté.

M. Marc MORILLON

C'est M. Morillon en premier.

M. Guy LEFRAND

Non, dans l'ordre, Mme Lemeilleur avait demandé la parole en premier, mais son micro s'est éteint.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Bonsoir à tous.

J'aurais juste une petite question. Nous commençons à parler de nos budgets pour l'année prochaine au Val David, je pense que nous ne sommes pas les seuls. Vu que nous avons appris que la DSC allait certainement diminuer l'année prochaine pour financer une partie de la compétence Petite Enfance, il est urgent que l'on nous dise de quel ordre sera cette diminution. La DSC finance notre fonctionnement et nous voudrions savoir où nous allons.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'abord la question de Marc Morillon et ensuite M. Groizeleau répondra.

M. Marc MORILLON

Je souhaitais un complément d'information. Les attributions de compensation qui sont reversées vont-elles continuer à être reversées par les communes qui en doivent à l'Agglomération ? Il est noté dès le départ dans la rubrique que l'Agglomération peut délibérer pour les supprimer.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais d'abord répondre à Marc Morillon.

M. Guy LEFRAND

Vous ne voulez vraiment pas répondre à Mme Lemeilleur.

M. Bruno GROIZELEAU

Si, bien sûr.

M. Morillon, si vous vous souvenez bien, au moment du rapport de la CLECT nous avons bien insisté là-dessus en disant que le rapport visait à ce qu'aucune commune ex CCPN n'ait à verser à EPN. Le but était que personne n'ait à verser et qu'on ne fasse pas la même erreur qu'à la création du GEA.

Le Président nous a également demandé de reprendre toutes les communes qui étaient déficitaires, c'est-à-dire qui versaient au GEA depuis des années, et d'éclater ce montant-là en deux ans. Vous allez donc avoir 50% de moins à verser à EPN en 2018 et vous n'aurez plus rien à verser en 2019, et ce sans toucher aux autres communes qui sont gagnantes par rapport à ces attributions de compensation.

À partir du budget 2018, 50% des sommes ne seront plus versées par les communes ex GEA à EPN.

M. Guy LEFRAND

Je redonne la parole à Marc Morillon, qui souhaite peut-être un complément.

M. Marc MORILLON

Une information de l'Association des Maires nous dit que ces compensations, pour ceux qui les touchent, diminueraient de 18%. Voilà une question d'actualité, je ne sais pas si vous l'avez évoquée en bureau.

M. Guy LEFRAND

Cela n'a rien à voir avec les nôtres.

M. Marc MORILLON

Elles diminueraient de 18% pour ceux qui les touchent.

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Bruno GROIZELEAU

Le montant avait été fixé à l'époque par la CLECT. Je n'étais pas là en 2001 et en 2004 pour la voirie, mais c'est bien la CLECT qui avait fait une étude et qui avait présenté ces AC. Il n'y a pas de raison. La décision que nous prenons vise à ce que plus personne ne soit déficitaire. Nous faisons donc un effort pour les communes qui contribuent tous les ans en versant une somme à EPN, mais les autres communes ne bougeront pas.

M. Guy LEFRAND

Cela ne bouge pas. En l'occurrence, c'est strictement interne, entre les communes et l'Agglomération.

Voulez-vous bien répondre quand même à Mme Lemeilleur ?

M. Bruno GROIZELEAU

Alors, Mme Lemeilleur, oui, vous avez raison en partie, nous allons toucher à la DSC. Le but est que, l'année prochaine, le contingent d'aide sociale soit supprimé pour l'ex CCPN et qu'à terme, lorsque nous aurons la compétence Petite Enfance et Enfance, il n'y ait plus de DSC. Ainsi, vous n'aurez plus à verser la somme que vous versez aujourd'hui au SIVU, au SIVOM, ou autre, puisque EPN aura cette compétence. En contrepartie, la DSC ne sera pas versée par EPN. Nous ne pouvons pas vous verser de l'argent et prendre une nouvelle compétence. Vous nous demandez ensuite quand vous allez pouvoir le savoir. Cela dépend des travaux de la commission Petite Enfance. La CLECT travaillera ensuite pour vous donner des chiffres. Aujourd'hui, je vous encourage à faire votre budget comme si vous aviez la DSC. Comme un coût partira ensuite à EPN et que vous aurez moins de recettes en provenance d'EPN, il vous suffira de faire une décision modificative ou un budget supplémentaire. Aujourd'hui je ne peux pas le faire car la commission des Finances et la CLECT n'ont aucun chiffre sur le transfert. Je pense que vous en avez parlé la semaine dernière, la Petite Enfance travaille actuellement sur la technique. Ensuite viendront les chiffres. Nous commencerons à travailler sur les chiffres dans les semaines à venir.

M. Guy LEFRAND

Absolument. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Pourrais-je avoir, quand vous aurez le temps de le faire, un relevé de ma dotation CLECT depuis sa création ?

M. Bruno GROIZELEAU

Vous voulez savoir combien vous avez payé, combien vous avez reçu depuis l'origine du GEA, mais il s'agit d'une petite partie de l'iceberg car il faut regarder aussi, par exemple, ce qui a été fait en voirie par commune. Il faut combiner ces chiffres.

Il y a certes des sommes qui sont parties au GEA et maintenant à EPN, mais en face il y a des compétences, donc des choses qui ont été apportées aux communes. Par exemple, c'est très facile sur la partie Voirie, un tableau est fait tous les ans qui montre les AC par commune et la quantité de travaux réalisés par le GEA en dix ans. Est-ce cela que vous voulez vraiment ?

M. Jean-Claude JAMES

Je voulais avoir un aperçu de la situation et le relevé des kilomètres de la commune parce que je l'ai demandé ce matin à un service et j'ai eu un relevé qui ne me convient pas. C'est à rediscuter avec la Voirie.

M. Guy LEFRAND

Si vous avez besoin du nombre de kilomètres de voirie de votre commune, nous allons demander au service Voirie de vous le communiquer, il n'y a pas de problème. Je veux bien que nous reprenions commune par commune tout ce qui existe depuis 2000, mais je ne suis pas sûr que, dans la pénurie actuelle de finances et d'agents, ce soit le travail le plus utile en période de préparation budgétaire.

M. Jean-Claude JAMES

Faites-le dans six mois, ce n'est pas grave, mais je voudrais bien l'avoir quand même pour y voir plus clair.

M. Guy LEFRAND

Je veux bien. Nous allons établir pour votre commune, M. James, les dépenses et les recettes. Est-ce bien cela que vous voulez, sachant que vous êtes l'un des principaux bénéficiaires des fonds de concours depuis la création de cette Agglomération ? Il n'y a pas de problème, nous allons le faire pour votre commune.

M. Jean-Claude JAMES

Est-ce une menace ?

M. Guy LEFRAND

Pas du tout. Vous nous le demandez, je vous le dis. Nous allons faire les recettes et les dépenses, les deux, mais encore une fois, après la période budgétaire si vous le voulez bien, parce que nos agents doivent essayer aujourd'hui de préparer le budget dans cette période complexe.

M. Jean-Claude JAMES

Nous sommes d'accord.

M. Guy LEFRAND

Merci.

14 - Association « Normandie Attractivité » - Adhésion

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre délibération suivante appelle notre adhésion à l'agence Normandie Attractivité, qui a été créée sous la forme d'une association en juin 2017. Vous le savez, il s'agit de l'une des contreparties demandées par la Région dans le cadre des contrats de territoire. Vous l'avez vu quand nous en avons délibéré il y a quelques semaines, la Région a octroyé 32 M€ à notre territoire, et donc il vous est proposé d'adhérer, pour 3 000 €, à cette association Normandie Attractivité.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** l'adhésion d'Evreux Portes de Normandie à l'association Normandie Attractivité et **AUTORISE** le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 €.*

15 - Commune de Saint André de l'Eure - Application de l'article 55 Loi SRU – Demande d'exemption

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit d'une délibération indiquant que la CCPN ayant intégré le nouveau périmètre d'EPN, l'article 55 de la loi SRU précisant que les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer sur leur territoire d'un taux de présence de logements sociaux à hauteur de 20%, va s'appliquer sur les communes de ce territoire. A été identifiée la commune de Saint André de l'Eure. L'État reconnaît par ailleurs qu'en cas de secteur détendu, c'est-à-dire un territoire où il n'y a pas de pression en matière de demande de logement social, il est possible et proposé à la commune de demander une exonération lui permettant de ne pas honorer l'amende qui est imposée quand le taux de 20% n'est pas atteint.

La politique de l'habitat étant celle de l'EPCI, la commune de Saint André de l'Eure a écrit à EPN pour demander cette exonération, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Par curiosité, au-delà de la période de trois ans, puisque nous sommes bien sur un statut dérogatoire, que se passe-t-il ?

M. Ludovic BOURRELLIER

Comme vous l'avez rappelé, cette dérogation est proposée pour une période de trois ans. À l'issue de ces trois ans, il est convenu qu'un bilan sera fait sur l'offre de logement social sur ce territoire. Nous acterons si oui ou non nous sommes toujours en secteur détendu et, à ce moment-là, il sera à nouveau possible de reconduire l'exonération.

M. Guy LEFRAND

M. Masson.

M. Serge MASSON

Je tenais simplement à dire que c'est quelque chose que nous avons découvert. Il est vrai que nous n'en avons pas du tout parlé au moment de la fusion. En effet, auparavant le seuil était de 5 000 habitants, et il est descendu un peu plus bas. Pour information, nous sommes entre 17,5 et un peu moins de 18% de logements sociaux, donc il nous manque une quarantaine de logements, et sans parler de dérogation, d'ici trois ans, logiquement, nous devrions avoir fait ces logements ou au moins avoir acté leur construction. La commune a la volonté de le faire. Cependant, il est un peu dommage que cette amende ou pénalité ne soit pas plus dissuasive, car elle ne représente pas forcément grand-chose. Par ailleurs, je trouve qu'il est important que nous puissions nous réunir et avoir une réelle politique de l'habitat sur l'ensemble d'EPN, sans forcément tenir compte de cela.

M. Guy LEFRAND

La politique dépendra de la capacité de nos bailleurs sociaux à pouvoir construire. On sait aujourd'hui la difficulté que les bailleurs sociaux connaissent avec les dernières annonces qui ont été faites. Vous évoquiez l'Association des Maires de France (AMF), M. Morillon, j'ai eu l'occasion d'en parler il y a quelques jours avec son président, qui considère que cette demande qui est faite de diminuer le prix des logements est une vraie bombe en puissance. Pour Eure Habitat comme pour les autres bailleurs sociaux notamment de nos territoires, cela se compte en millions d'euros, et donc il y a un risque majeur que plusieurs bailleurs sociaux mettent la clé sous la porte, en tous cas chez nous, dans les années qui viennent. C'est pour cela que nous avons d'ores et déjà fait le travail nécessaire en interpellant notamment l'AMF, le président du Sénat, avec lequel j'ai rendez-vous dans quelques jours pour pouvoir encore l'alerter sur ces sujets.

Mme Leseigneur.

Mme Diane LESEIGNEUR

Merci M. le Président.

Je voudrais simplement préciser, en tant que vice-présidente à l'habitat et au logement au Département, que de notre côté nous sommes en train de mesurer la perspective si la loi est appliquée telle qu'elle est, pour voir les impacts à court terme, moyen terme et long terme sur les bailleurs sociaux. Pour certains, par conséquent, il n'y aura pas de long terme. Nous sommes en train de faire un courrier en ce sens au secrétaire d'État auprès du ministre du Logement pour pouvoir les informer et faire en sorte d'endiguer les choses si c'est possible.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle effectivement que rien que pour notre Agglomération, mes chers collègues, ce sont 100 M€ qui sont garantis aux différents bailleurs sociaux aujourd'hui. Si les bailleurs sociaux venaient à mettre la clé sous la porte, nous courrions le risque que les 100 M€ soient appelés et donc de voir disparaître notre Agglomération. La même chose vaut pour la Ville d'Évreux et je pense pour beaucoup de vos communes. Nous nous sommes donc emparés de ce sujet il y a trois semaines bientôt. Je vais mettre aux voix cette exemption pour la commune de Saint André qui, je le rappelle, a sorti, si je ne dis pas de bêtise, 38 logements sociaux en 2016. Un rattrapage rapide s'effectue donc aujourd'hui.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 55 de la Loi SRU – seuil de logements sociaux - de solliciter, auprès du Préfet de Département l'exemption de la commune de Saint-André-de-l'Eure qui entre dans ce dispositif depuis la création d'EPN au 1^{er} janvier 2017, pour la période triennale 2017-2019, la commune entrant dans la deuxième catégorie d'exemption car elle n'est pas comprise dans l'aire urbaine d'Évreux et que le réseau de transports urbains est insuffisant pour la relier aux bassins d'activité et d'emploi

16 - Droit commun – SECOMILE – Commune de Saint Sébastien de Morsent - Acquisition VEFA 4 logements individuels PLUS – Emprunts de 539 180,00 € - Garantie communautaire 40%

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'apporter la garantie communautaire sur un projet de la SECOMILE sur la commune de Saint Sébastien de Morsent. La SECOMILE propose en effet d'acquérir en mode VEFA quatre logements situés derrière l'hôtel de ville.

M. Guy LEFRAND

Profitons-en tant que nous pouvons encore et avant que nous ne fassions faillite à la suite des bailleurs.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 539 180,00 euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; ce Prêt constitué de 2 Lignes est destiné à financer l'opération Saint Sébastien de Morsent – Le Fonds du Val, Pars social public, Acquisition en VEFA de 4 logements situés rue des Artistes, 27180 Saint Sébastien de Morsent.

17 - Droit commun – SILOGE – Commune de Prey - Construction 13 logements individuels – Emprunt de 1 724 443,00 € - Garantie communautaire 40% – 689 777,20 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Sur la commune de Prey, il vous est proposé d'accorder la garantie communautaire au bailleur la SILOGE pour la construction de 13 logements individuels en PLAI.

M. Guy LEFRAND

Avec l'avis favorable de la commune de Prey.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 724 443 euros souscrit par la SILOGE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; ce Prêt constitué de quatre Lignes est destiné à financer la construction de treize logements PLUS et PLAI situés rue des Ecoles à PREY 27220.

18 - Droit commun – SILOGE – Commune d'Évreux - Boulevard Jardin l'Évêque et rue du Val lton – Travaux d'amélioration 53 logements collectifs - Subvention communautaire – 63 600 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit de l'autre outil dont dispose l'Agglomération, à savoir la subvention communautaire. En l'occurrence, la délibération porte sur un projet situé sur le boulevard du Jardin l'Évêque à Evreux et porté par la SILOGE, pour la réhabilitation et les travaux d'amélioration de 53 logements collectifs.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à la SILOGE, une subvention communautaire d'un montant de 63 600 € dans le cadre des travaux de réhabilitation des 53 logements collectifs, situés boulevard du Jardin l'Évêque et rue du Val lton à Evreux

19 - Droit commun – Logement Familial de l'Eure – Commune d'Évreux - Acquisition en VEFA – Résidence Habitat Jeunes rue Lépozé - Îlot Saint Louis – Emprunts de 1 034 878,00 € - Garantie communautaire 50% – 517 439,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Nous sommes déjà intervenus il y a maintenant quelque temps sur ce sujet de la résidence Habitat Jeunes, qui doit voir le jour dans quelques mois à peine sur le site de l'ancien hôpital Saint Louis. Après avoir validé tous ensemble la contribution de l'Agglomération à l'investissement, il s'agit ce soir de valider la garantie communautaire pour le Logement Familial de l'Eure (LFE) qui porte le projet.

M. Guy LEFRAND

Un dossier important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 034 878,00 euros souscrit par le LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; ce Prêt constitué de 2 Lignes est destiné à financer l'opération Ilôt Saint Louis, Hébergement des jeunes, Acquisition en VEFA de 69 logements, situés rue Jules Janin 27 000 Evreux.

20 - Conseil Départemental de l'Eure – Fonds de Solidarité Habitat - Participation Communautaire – Abondement 2017 – 40 770,40 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Un dossier récurrent, mais une fois n'est pas coutume avec l'élargissement du périmètre de l'Agglomération en EPN. Il s'agit de porter notre participation communautaire (ensemble des périmètres GEA et CCPN) au Fonds de Solidarité Habitat géré par le Conseil départemental de l'Eure à 40 770,40 €, cette contribution étant une dotation forfaitaire par habitant.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit là aussi d'un sujet important puisque si certains bailleurs venaient à disparaître, si les fonds n'étaient pas appelés auprès des communes et des agglomérations ou des communautés de communes qui disparaîtraient toutes, il y a une forte probabilité que tous ces bailleurs sociaux soient repris par quelques bailleurs sociaux nationaux, qui n'auraient certainement pas la même proximité que nous pouvons avoir avec nos bailleurs sociaux territoriaux.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 40 770,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2017 du Fonds de Solidarité Habitat (FSH).

21 - Habitat et Humanisme – Subvention de Fonctionnement 2017 – 4 000,00 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'un dossier récurrent puisque nous vous proposons de verser une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'exercice 2017 à Habitat et Humanisme, qui est un intervenant important, certes modeste en quantité, mais relativement important quant à sa présence et son travail d'insertion par le logement sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 000 € à Habitat et Humanisme au titre de l'année 2017.

22 - Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention de Fonctionnement 2017 – 4 500,00 €

M. Guy LEFRAND

Encore un dossier, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il vous est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 4 500 € à l'ADIL, une association qui fait un grand travail auprès de beaucoup de particuliers qui cherchent, dans le cadre de leur projet de logement, un certain nombre d'informations.

Mme Diane LESEIGNEUR

Je ne participerai pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Bourrellier.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (Mme LESEIGNEUR ne prend pas part au vote) l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2017.

23 - Ateliers de la Solidarité - ADS Insertion - Subvention de fonctionnement 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président, mes chers collègues.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'ADS, qui est simplement une reprise suite au rapprochement des deux territoires. Nous reprenons la main sur le versement de cette subvention de fonctionnement, qui est à hauteur de 2 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** à ADS Insertion une subvention de fonctionnement de 2 000 €, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention passée avec l'opérateur.

24 - Cohésion sociale et territoriale - 3ème phase de programmation – Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la troisième phase de programmation Cohésion Sociale et Territoriale, et nous comptons verser une subvention au CIDFF pour la permanence d'accès aux droits (mise en place d'entretiens individuels anonymes et accompagnement du public, en particulier aux femmes et aux personnes en difficultés sur le territoire de l'ex CCPN).

Cette subvention est à hauteur de 2 080 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Derrar.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau annexé au présent compte rendu au titre de la 3^{ème} phase de programmation 2017, pour un montant total de **2 080 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

25 - Contrat de ville – Programmation 2017 - 3ème phase – Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui, qui se bat comme un beau diable pour sauver nos contrats aidés.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président.

Puisque vous m'en donnez l'occasion, si vous le voulez bien, je vous propose de faire un retour sur le travail que mène aujourd'hui EPN en termes de *lobbying*, à l'échelle locale et à l'échelle nationale, sur la question des contrats aidés mais également sur la baisse des subventions et le désengagement de l'État. Vous le savez, mes chers collègues, le gouvernement a fait le choix de diminuer de manière significative les contrats aidés en pleine période estivale, sans crier gare et sans proposer d'alternative. Rappelez-vous, en 2016 nous avions 490 000 contrats aidés et 310 000 en 2017 ; Édouard Philippe nous propose moins de 200 000 contrats aidés sur l'année 2018. Ce sont plus de 250 000 contrats aidés qui vont s'éteindre, et les premiers fragilisés seront les opérateurs associatifs et donc tout le tissu associatif.

Je vous parle là du tissu associatif des quartiers prioritaires, mais cela ne touche pas seulement ces derniers, la ruralité est également touchée. Aujourd'hui, 50 000 contrats aidés officient sur l'ensemble des 1 300 quartiers prioritaires de France, mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les contrats aidés sont au nombre de 310 000 ; seulement 50 000 sont sur les quartiers prioritaires, tous les autres sont sur les autres territoires de France et de Navarre. Vous êtes donc également impactés, et j'ai d'ailleurs eu un certain nombre de responsables associatifs du territoire communautaire qui se sont émus et qui m'ont appelé et ont souhaité s'associer à la démarche que porte notre intercommunalité en matière de politique de la ville et bien au-delà auprès de nos décideurs. Sur la question des contrats aidés, nous portons un combat à deux échelles, à une échelle locale, en mobilisant les parlementaires qui ont souhaité se mobiliser. Je tiens à remercier Hervé Maurey, Nicole Duranton mais également Fabien Gouttefarde. Il y a des combats qui dépassent les clivages gauche-droite, et Fabien Gouttefarde, Hervé Maurey et Nicole Duranton ont tous trois écrit et saisi ou le préfet ou le ministre de la Cohésion des Territoires de manière à leur demander de maintenir, de sanctuariser ces contrats-là sur les territoires les plus vulnérables. Nous avons également mobilisé l'ensemble du tissu associatif d'Évreux, en tous cas celles et ceux susceptibles d'être impactés par la diminution des contrats aidés, de manière à identifier les enjeux mais également à comprendre les conséquences de la disparition de ces contrats si jamais le gouvernement faisait le choix d'aller jusqu'au bout. Et puis nous avons une deuxième intervention sur un plan national. Notre Agglomération a cette opportunité de siéger au sein d'une grande association de collectivités territoriales qui s'appelle l'Association des Maires Ville et Banlieue de France, dont vous avez probablement entendu parler très récemment, notamment avec l'appel de Grigny de 150 maires. Par le biais de cette association nous avons réussi à rencontrer le ministre Jacques Mézard, son secrétaire d'État Julien Denormandie et également les membres du cabinet du Premier ministre, de manière à les alerter, à les sensibiliser, de façon à ce que le gouvernement puisse non pas faire marche arrière mais en tous cas prendre conscience de l'impact des mesures qu'il souhaite mettre en application. Comme je vous l'indiquais, nous avons également organisé les états généraux de la politique de la ville. Les médias s'en sont fait l'écho à Grigny. Ce sont 150 maires de tous horizons, géographiques comme politiques, qui ont signé cet appel alertant le gouvernement sur la très probable fragilisation du tissu associatif. Au mieux des associations vont réduire la voilure ; au pire, des associations mettront la clé sous la porte. Vous savez, le tissu associatif et les moyens qui sont les siens s'appuient beaucoup sur les contrats aidés pour porter un certain nombre d'opérations, des opérations au bénéfice de la population. Ainsi, c'est tout le service à la population qui va se voir réduit de manière significative. Le ministre a écouté, je ne sais pas s'il a entendu, mais il a fait une déclaration à l'occasion des 40 ans de la politique de la ville, en disant qu'effectivement il était de bon sens que le gouvernement, sur les quartiers les plus vulnérables, là où sont domiciliés les plus faibles, sanctuarise un certain nombre de contrats aidés. Il n'a pas développé ; aujourd'hui ce sont des mots. Les élus de Ville et Banlieue mais également les élus de la ruralité, puisque le ministre a aussi été auditionné cet après-midi par une commission de l'AMF, attendent donc que le ministre écrive à l'ensemble des préfets – coécrive en fait puisqu'il doit écrire avec la ministre du Travail – pour sanctuariser un certain nombre de contrats aidés sur des secteurs précis. Au-delà des mots nous attendons les actes et nous resterons attentifs à la manière dont le gouvernement va réagir. Un dernier mot pour vous dire également que le Président Emmanuel Macron y a d'ailleurs fait allusion lors de son intervention au 20 heures de TF1 en disant qu'il recevrait très prochainement les maires des villes et banlieues de manière à aborder ce sujet, qui est un grand sujet de préoccupation.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez parler de la délibération.

M. Driss ETTAZAOUI

Oui. Je marquais une pause au cas où il y aurait des observations ou des questions sur ce sujet. J'enchaîne donc sur mon projet de délibération. Vous le savez, tous les ans notre intercommunalité délibère sur les subventions liées à la politique de la ville, dans cet esprit de donner plus à ceux qui ont moins. Sur les trois quartiers prioritaires nous avons déjà réalisé une première et une deuxième phase de programmation. Nous vous proposons aujourd'hui d'attribuer une troisième phase de programmation, qui est présentée dans le tableau annexé à la délibération, pour un montant de 7 400 €. À l'issue de cette troisième phase, il nous restera encore un solde de 6 400 €, ce qui préfigure donc une quatrième phase de programmation. Je reviendrai donc certainement vers vous pour vous présenter de nouvelles opérations pour de nouveaux opérateurs. Un mot pour vous dire, parce que je l'ai souvent entendu dire, que notre intercommunalité ne s'est pas désengagée quant à elle. Depuis 2014, notre enveloppe était d'un peu moins de 300 K€ jusqu'à aujourd'hui. 249 K€ figurent sur cette délibération, ainsi, si nous faisons les comptes, il manque 50 K€. Toutefois, cet écart est normal car sur ces 50 K€ nous avons inscrit 30 K€ sur les lignes de la Cohésion Sociale et Territoriale pour financer les centres sociaux. Autrement dit, il manque un peu moins de 20 K€. Or, c'est de 89 K€ que l'État, après notification, après s'être engagé auprès des opérateurs et auprès du territoire, va priver les opérateurs.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais compléter les propos de M. Ettazaoui sur les contrats aidés.

À la commune de Saint Sébastien, Florence Haguët-Volckaert s'arrache les cheveux – heureusement elle en a beaucoup – depuis deux mois qu'elle se bat sur les contrats aidés. Ça a été très brutal, nous avons appris cette décision mi-août pour des renouvellements au 1^{er} septembre, sans solution en face. Et aujourd'hui encore nous sommes dans le flou. On nous dit que nous allons avoir quatre contrats aidés, mais nous ne savons ni qui ni comment. Malheureusement, les personnes que nous avons gardées en CDD n'ont plus le droit aux contrats aidés puisque, entre deux, nous leur avons fait un contrat ; il aurait fallu que nous les fassions travailler sans contrat pour qu'ils puissent bénéficier des contrats aidés. Il est incroyable d'avoir de tels textes qui sortent de nulle part. Il y a de l'humain derrière, et ces gens-là vont se retrouver au chômage.

M. Guy LEFRAND

Je crois que c'est surtout la brutalité de la décision qui a posé problème. J'ai moi-même eu l'occasion d'interpeller le préfet il y a bientôt trois semaines maintenant (c'est dire si le sujet date déjà d'il y a un moment) sur les programmes de réussite éducatives (PRE) pour lesquels nous avons quatre contrats aidés. M. le Préfet m'a répondu en me disant que ceux-là ne seraient pas supprimés. J'allais le remercier quand il m'a dit qu'au lieu d'être subventionnés à 80%, ils ne le seraient plus qu'à 50%. Un effort a toutefois été fait, donc le travail commun que nous avons mené a plutôt porté ses fruits.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne peux que souscrire à cela. Il y a une mesure extrêmement brutale sur ces contrats aidés pour tout un tas de raisons, mais une mesure qui touche d'abord, et Driss Ettazaoui l'a souligné, les personnes qui sont derrière ces contrats. C'est quelque chose d'assez catastrophique pour leur parcours.

Je ne demandais toutefois pas la parole pour m'exprimer sur ce sujet, j'avais une question à poser à M. Ettazaoui. Ces subventions que nous donnons reposent-elles sur une analyse précise des résultats, de la qualité des actions ?

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Je vais répondre directement à Gérard Silighini sans user des figures de style qu'utilise le Préfet pour nous dire que l'État ne se désengage pas mais qu'il sélectionne, que l'État ne baisse pas mais qu'il régule. Je vais être très franc avec vous, Gérard Silighini, nous avons institué, dès que les Ébroïcien(ne)s nous ont portés aux responsabilités, ce que l'on appelle un dialogue associatif.

Qu'est-ce que le dialogue associatif ? C'est la possibilité finalement pour les opérateurs associatifs de rencontrer l'ensemble des partenaires, le Département, l'intercommunalité, la Ville, éventuellement la Région quand elle peut être là et la CAF également. Cela permet à l'opérateur associatif de défendre son bilan, de visu, mais également de se projeter et de demander des moyens pour l'exercice qui vient. Les financeurs peuvent ainsi croiser leurs points de vue et leurs financements sur des opérations pour lesquels ils sont les uns et les autres concernés. Ce dialogue associatif fonctionne plutôt bien, cela fait maintenant deux ou trois que nous l'avons mis en place. À partir de ce dialogue associatif, les services de la Ville, de l'intercommunalité, du Département nous font des recommandations sur les opérateurs dont ils pensent que les actions sont effectivement pertinentes et efficaces pour le territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je pense que nous en reparlerons plus tard, mais j'en déduis donc que, tout comme les autres lieux d'action, le bilan du REP + Neruda est positif.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur le tableau annexé au présent compte rendu, au titre de la 3^{ème} phase de programmation 2017, pour un montant total proposé de 7 400 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

26 - Contrat de ville 2017 – 2010 – Annexe « plan de prévention de la radicalisation »

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Vous avez raison, M. le Président, il me reste encore un dossier, le plan de lutte contre la radicalisation. Vous le savez, à l'occasion d'une circulaire ministérielle datant de mai 2016, l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est tenu d'adosser au contrat de ville un plan de lutte contre la radicalisation. Nous avons souhaité que ce plan de lutte contre la radicalisation se construise à l'échelle de la ville, dans le cadre du CLSPD, dont mon collègue Nicolas Gavard-Gongallud a la responsabilité. Il tourne autour de trois axes majeurs :

- La sensibilisation,
- La prévention,
- Le signalement.

C'est autour de ces trois grands thèmes que s'est construit le plan de lutte contre la radicalisation, avec un plan d'actions adossé à chacun de ces thèmes.

Nous vous proposons aujourd'hui de délibérer de manière à l'adosser au contrat de ville.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. M. Camoin s'abstient.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte (moins 1 abstention)** le plan de prévention de la radicalisation qui sera annexé au contrat de ville ainsi qu'à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance afin d'engager la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique dans le cadre du groupe opérationnel du Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'Evreux.

27 - Convention de partenariat EPN / Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure - Subvention de fonctionnement année 2017

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir mes chers collègues.

La première délibération concerne la reconduction de la convention de partenariat entre EPN et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure (CMA27). Nous sommes dans la dernière année de cette convention de trois ans, raison pour laquelle il faut la reconduire. Le montant, les actions et les thématiques restent inchangés, nous avons simplement rajouté l'instruction des demandes de FISAC portée par les artisans commerçants en coordination avec la CCI et l'Office de Tourisme et de Commerce, une nouveauté mais pour le même prix.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 19 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2017 et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

28 - Partenariat pluriannuel 2015/2017 entre EPN et Initiative Eure – Subvention de fonctionnement 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Même concept. Nous sommes sur la dernière année de notre partenariat pluriannuel avec Initiative Eure. Cette année, ils nous ont demandé 5 000 € en fonctionnement et 15 000 € pour abonder au fonds, et nous vous proposons de leur attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € et de 11 000 € pour le fonds d'intervention.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 euros à Initiative Eure pour l'année 2017, **DECIDE** d'abonder au fond d'intervention de Prêts d'Honneur de la plateforme Initiative Eure à hauteur de 11 000 euros pour l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** l'avenant correspondant.

29 - Commune d'ÉVREUX - Boulevard Gambetta - Bâtiment AB² - Vente du terrain à Eure Aménagement Développement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Vous pouvez voir ici les images du futur bâtiment qui remplacera l'ancienne friche AB². Vous savez, il s'agit de cette monstrueuse friche qui était là à côté de la gare depuis des années et qui a disparu. Voici donc le projet de bâtiment dont Mme Auger va nous parler. Je voulais en profiter pour remercier Eure Aménagement Développement (EAD) pour son efficacité dans la gestion de ce dossier.

Mme Stéphanie AUGER

La délibération porte en fait sur une formalité administrative. Vous le savez, le Conseil communautaire a sollicité la mobilisation du dispositif Fonds Friches auprès de l'EPFN pour le désamiantage et la démolition du bâtiment. Pour que l'EPFN assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, nous avons décidé la cession du bien à l'euro symbolique. En juin, nous avons racheté à l'euro symbolique à l'EPFN le terrain. Cette opération a permis de contribuer à la valorisation du foncier d'EPN en vue de sa cession au profit d'un tiers. Je vous rappelle qu'à ce titre EAD a sollicité EPN en 2016 aux fins d'acquérir le bien pour un projet de construction d'un bâtiment, que vous voyez à l'écran, à destination de bureaux d'environ 2 000 m². Aujourd'hui nous sommes sur l'acquisition, qui a été estimée à 180 000 € HT.

M. Guy LEFRAND

Bravo M. Lepinteur, M. le Président.

M. Ollivier LEPINTEUR

Je ne participe pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci Mme Auger.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE (M. LEPINTEUR ne prend pas part au vote) les parcelles cadastrées XK72p et XK 74 sur la commune d'EVREUX (boulevard Gambetta – ex bâtiment AB²) au profit de la société SENOVEA Développement (ex EAD), au prix de 180 000 euros HT, (les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur), **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la cession.**

30 - Commune des Baux Sainte Croix - Lotissement PROMO CONCEPT - Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

La délibération n°30 concerne une convention type que vous connaissez bien, une convention de rétrocession préalable.

Lorsqu'une commune fait un lotissement, elle a la possibilité de conventionner avec l'Agglomération et le lotisseur afin que, pendant la construction, notre Agglomération puisse surveiller l'évolution et la conformité des travaux par rapport à ce qui est prescrit par les services techniques d'EPN.

En l'occurrence, il s'agit d'un lotissement sur le territoire de la commune des Baux Sainte Croix ; le lotisseur est PROMO CONCEPT. Il vous est demandé, dans le cadre de la convention qui a été signée, d'accepter la reprise par EPN des ouvrages et des différents équipements qui concernent les compétences d'EPN, essentiellement voirie et réseaux.

M. Guy LEFRAND

Il se passe toujours quelque chose aux Baux Sainte Croix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement PROMO CONCEPT (référence PA 27 044 17 F 0001) relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune des Baux Saint Croix et la Société PROMO CONCEPT ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

31 - Commune de Gravigny - Lotissement IMNOMA - Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

La délibération suivante porte sur un même type de convention, pour la commune de Gravigny et pour un lotissement IMNOMA. Il vous est également demandé d'accepter la reprise par EPN des différents équipements de ce lotissement.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement IMNOMA (référence PA 27 299 17 F 0001) relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Gravigny et la Société IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

32 - Commune de Guichainville - Projet urbain partenarial passé avec la SCI EVILL - Extension du réseau électrique- Avenant

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne la commune de Guichainville et la SCI EVILL. Un projet urbain partenarial (PUP) a été conclu avec cette SCI. Vous savez que ce système permet à EPN de faire financer des travaux d'aménagement par le propriétaire, la SCI EVILL.

Une précédente délibération avait établi la participation de la SCI EVILL à la somme de 13 059,23 € dans le cadre de l'extension d'un réseau d'assainissement. Il s'avère qu'il faut également procéder à l'extension du réseau électrique ; par conséquent, il s'agit de décider d'un avenant à ce PUP pour que l'extension du réseau électrique puisse être prise en charge à hauteur pour la SCI EVILL de 5 500 €, soit 60% du coût total HT.

Le SIEGE participe également au financement de l'extension réseau électrique.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux d'extension du réseau électrique à réaliser sur la commune de Guichainville (lotissement de 4 lots allée du Château et rue G. Beau cousin) par la SCI EVILL à hauteur de 60% du montant des travaux soit 5 500,00 €, **APPROUVE** l'avenant à passer au Projet Urbain Partenarial à intervenir entre la SCI EVILL et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCI EVILL.

33 - Commune d'ÉVREUX – Travaux de création d'un giratoire rue du Faubourg Saint Léger - Échange sans soulte Société BGPE (Cléverte)/Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

À l'occasion des travaux du giratoire rue du Faubourg Saint Léger, avant Gravigny, il s'est avéré que les travaux empiétaient sur une parcelle appartenant à la société BGPE (Cléverte). Évidemment, cet empiètement était fâcheux ; un rapprochement s'est fait avec cette société, un accord a été trouvé pour qu'un échange de parcelle soit effectué. Ainsi, la société BGPE cède à l'Agglomération une partie de son terrain (environ 60 ca/ 600 m²) en échange de quoi l'Agglomération, qui est propriétaire d'une parcelle voisine, cède à coût équivalent un morceau de parcelle de 80 ca/800 m². EPN prendra en charge les frais de notaire pour réaliser cet échange sans soulte. L'évaluation de ces deux parcelles s'est faite à hauteur de 1 400 €.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ces travaux avancent bien et très vite d'ailleurs. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un giratoire rue du Faubourg Saint Léger à Evreux) l'échange sans soulte de la parcelle cadastrée en section AH n°105P à Evreux pour emprise d'environ 60 ca avec la parcelle cadastrée en section AH n°104p à Evreux pour emprise d'environ 80ca appartenant à la société BGPE – Clévérte (les frais afférents à l'échange (dont les frais d'acte notarié et les frais de géomètre) seront pris en charge par Evreux Portes de Normandie) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

34 - Participation d'Évreux Portes de Normandie au concours Europan 14 - Accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure – Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier n°34 concerne une convention qu'il vous est demandé de souscrire avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure (CAUE). Cette convention se situe dans le cadre d'un concours international, la quatorzième édition du concours Europan, qui permet à des jeunes architectes de réfléchir à une proposition qui leur est soumise.

En l'occurrence, la Ville d'Évreux et l'Agglomération ont candidaté à Europan pour essayer de voir comment la gare d'Évreux pourrait s'insérer davantage dans son environnement. (Nous venons parler de la gare avec l'ancien bâtiment AB²). Des équipes ont planché sur cette question; 17 propositions ont été remises, et il est demandé au CAUE de s'associer à EPN pour évaluer les propositions qui sont faites. Trois propositions seront finalement retenues par la collectivité et le jury Europan. Un premier tour de table auquel nous avons participé s'est d'ailleurs déroulé il y a une dizaine de jours, un samedi.

Le concours du CAUE est tout à fait précieux et cette convention est proposée à hauteur de 4 500 €, versés en deux fois. Je ne participe pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr, en tant que président du CAUE.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE (M. HUBERT ne prend pas part au vote)** Monsieur le Président ou son représentant à signer avec le CAUE27 la convention d'accompagnement d'EVREUX PORTES DE NORMANDIE par le CAUE27 dans l'analyse des projets EUROSPAN14 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

35 - Commune de la Couture-Boussey - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

M. Guy LEFRAND

Le PLU de la Couture-Boussey. Ensuite, nous donnerons la parole à M. le Maire de la Couture.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que depuis la reprise de la compétence en matière de documents d'urbanisme, à la demande des communes, nous reprenons les procédures en cours. Il faut se souvenir que la commune de La Couture-Boussey avait adopté un PLU qui a été annulé par décision du Tribunal administratif pour des raisons de forme. La commune a repris la procédure avant la fusion. Nous avons décidé, le 28 février, de reprendre à notre compte la procédure, qui a d'ailleurs été menée dans des délais très importants. Le 27 juin s'est tenu le débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Aujourd'hui, après la concertation et le bilan de la concertation, il vous est proposé d'arrêter ce PLU, dont les principaux axes sont décrits dans le détail dans la délibération qui vous est proposée et qui vous a été remise dans vos dossiers. M. Boreggio veut peut-être dire un mot.

M. Guy LEFRAND

Un mot, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne vais pas vous détailler mon PLU, cela ne vous intéressera pas.

M. Guy LEFRAND

Non, non.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais simplement dire que pour mener à bien un PLU on doit s'appuyer sur des cabinets extérieurs qui nous accompagnent. L'instauration de ce nouveau PLU, suite à l'annulation du premier, a démarré en avril 2016. Plus d'un an et demi après notre PLU n'est toujours pas abouti.

Donc, pour ceux qui souhaiteraient se lancer dans la création d'un PLU ou se faire accompagner, venez me voir, je vous donnerai les noms des cabinets qu'il ne faut surtout pas retenir.

En revanche, je voudrais remercier les services de l'Agglomération pour leur efficacité. Ils nous accompagnent pour nous faire gagner du temps ou du moins nous éviter d'en perdre encore plus. Je les remercie pour le travail efficace qu'ils font.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces remerciements.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de la Couture Boussey, **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture-Boussey, **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du PLU à leur demande, **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – peut consulter en Mairie et au siège d'Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme,

36 - Commune de Saint André de l'Eure - Plan Local d'Urbanisme - Procédure de modification simplifiée – Approbation

M. Guy LEFRAND

M. Hubert, cette fois-ci pour la modification simplifiée du PLU de Saint André.

M. Xavier HUBERT

Le principe est le même, nous reprenons la modification sollicitée par la commune de Saint André, une modification à la marge puisqu'il s'agit de reclasser une parcelle AM70 située en zone Uz en zone Ux pour que puissent s'exercer sur cette parcelle des activités commerciales. Je n'en dis pas plus. Il y a eu consultation du public, aucune remarque n'a été apportée, de sorte qu'aujourd'hui il vous est demandé d'approuver cette modification simplifiée.

M. Guy LEFRAND

M. Masson, avez-vous des remarques ? Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-André de l'Eure, **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-André de l'Eure et à Evreux Portes de Normandie pendant un an, ainsi qu'à la préfecture, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint-André de l'Eure et à Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans deux journaux locaux diffusés dans le département

37 - Miserey – Parc d'activités du « BioNormandie Parc » - Autorisation de différer les travaux de finition

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Vous savez, mes chers collègues, qu'EPN veut créer un site « BioNormandie Parc » sur le territoire de la commune de Miserey, en face de la biopépinière scientifique, pour renforcer l'attractivité de l'agglomération dans tout le segment des biosciences. Nous avons acquis une parcelle pour laquelle un permis d'aménager a été déposé pour créer 7 lots à bâtir sur 3,2 ha. Ces 7 lots seront occupés par des entreprises de ce secteur. Une entreprise s'est déjà manifestée, Biogalenys, qui était dans la pépinière. Il s'agit là d'une délibération un peu particulière parce que le code de l'urbanisme prévoit que l'on ne peut commercialiser les lots que lorsque les travaux sont entièrement achevés. Toutefois, puisqu'après la règle il y a l'exception, ce même code prévoit une exception qui permet, afin d'éviter des dégradations lors de l'aménagement de ces 7 lots, de différer les travaux de voirie, de trottoirs, de bordures, de plantations, et de permettre de commercialiser les lots, de laisser passer les engins, les camions etc., et de ne terminer ces aménagements qu'à la fin de la commercialisation des lots. C'est cette délibération qu'il vous est demandé de prendre pour que nous puissions commercialiser d'ores et déjà ces lots et ne finir les travaux d'aménagement ou de finition, pourrait-on dire, qu'après la commercialisation.

M. Guy LEFRAND

Une décision de bon sens. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DEPOSER** une demande d'autorisation de différer les travaux de finition du parc d'activités du BioNormandie Parc à Miserey, auprès de l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, afin de permettre la commercialisation du parc dans les meilleurs délais

38 – Saint André de l'Eure – Extension de la ZAE de la Croix Prunelle - Autorisation de différer les travaux de finition

M. Guy LEFRAND

Toujours Saint André. Décidément il se passe des tas de choses à Saint André.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit du même type de délibération, sur la zone d'activités économiques la Croix Prunelle. Il vous est demandé de pouvoir commercialiser avant de finir les derniers travaux de cette zone.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **DEPOSER** une demande d'autorisation de différer les travaux de finition de la zone d'activités économique « la Croix Prunelle » à Saint André de l'Eure, auprès de l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, afin de permettre la commercialisation du parc d'activité dans les meilleurs délais

39 - Site des anciennes Usines de Navarre à Évreux et Arnières-sur-Iton – Offre pour l'achat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. En voilà un beau dossier, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il concerne un site que vous connaissez bien, les usines de Navarre.

M. Guy LEFRAND

Vous allez nous présenter les délibérations n°39 et 40 en même temps, les deux étant liées.

M. Xavier HUBERT

Oui, tout à fait.

En réalité, vous savez que cette zone connaît des péripéties, juridiques au moins, puisque les sociétés qui avaient acquis les usines de Navarre ont été au fil du temps mises elles-mêmes en liquidation judiciaire et n'ont pas procédé à la dépollution qui était leur engagement initial. Les deux sociétés, SADN et Navarre Invest, ont été respectivement placées en liquidation judiciaire en 2015 et en mai 2017. La situation s'est alors bloquée. La commune d'Évreux a réalisé un Conseil municipal extraordinaire sur place.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'aménagement de ce site important, EPN souhaiterait faire une proposition d'acquisition auprès du liquidateur de ces deux sociétés pour réaliser les projets ambitieux que notre territoire a sur ce quartier de Navarre en entrée d'Évreux. La première délibération concerne une partie des parcelles de 45 000 m² (4,5 ha) pour une somme de 150 000 € et une deuxième partie de 32 000 m² pour une somme de 30 000 €. Cette proposition sera transmise au liquidateur, Maître Bérel, qui lui-même devra la soumettre au juge commissaire de la liquidation judiciaire pour que, si cette proposition est acceptée, nous puissions acquérir ces zones et réaliser les aménagements projetés.

La délibération prévoit également que, si pour une raison ou une autre l'acquisition de gré à gré ne peut se réaliser, vous autorisiez le Président à porter des enchères, puisque dans ce cas-là des enchères publiques sont organisées et que c'est le plus offrant qui acquiert ces terrains et ces parcelles.

Il y a donc deux volets dans la délibération. Il vous est demandé d'accepter d'une part que nous fassions cette offre au liquidateur, et d'autre part, en cas de refus, d'échec de cette offre amiable, d'autoriser les enchères publiques pour acquérir les mêmes parcelles.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Camoin, qui ne veut pas que nous rachetions ces usines.

M. Emmanuel CAMOIN

S'agissant de ce dossier intéressant, vous nous aviez expliqué en Conseil municipal que vous aviez des solutions miracles pour lever les hypothèques. En fait, il n'y a pas de solution miracle puisqu'on nous explique qu'effectivement, si les personnes qui possèdent ces hypothèques refusent de vendre, cela se soldera par une vente aux enchères. Il y a une chose que je ne comprends pas. Pourquoi finalement se porter en vente aux enchères ? Vous pouvez très bien attendre en effet que les enchères se fassent et activer votre droit de préemption sur ces terrains et les acheter à la valeur qu'ils atteindront à l'issue des enchères. Partons tout de même de ce principe-là.

Aujourd'hui, toutefois, nous parlons de sommes qui ne sont pas très importantes, autour de 200 000 €, mais vous ne dites pas à la collectivité, à l'ensemble des conseillers le coût que vont ensuite nous coûter ces usines. Il va falloir dépolluer ; or, nous n'avons aucune idée du montant de la dépollution. Nous n'avons aucune idée non plus de la durée de la dépollution. Je pense que vous vous rendez compte que, l'opération se déroulant le long de l'Iton, il va falloir construire une petite usine pour tirer les liquides vers le bas du terrain afin de pouvoir les épurer. La dépollution peut durer très longtemps. Je connais des exemples en la matière qui montrent qu'avant de pouvoir disposer des terrains, cela peut durer deux ou trois ans. Mais nous n'avons aucune idée de la pollution au niveau de ces usines de Navarre, la seule chose que nous connaissions, ce sont les chiffres qui ont été donnés en 2003 et 2004 et qui indiquaient un coût d'environ 300 €/m², disons 400 € aujourd'hui, mais sans aucune idée de la surface sur les 20 000 m² qui est effectivement polluée. Alors, vous pouvez faire rapidement le calcul, nous sommes sur un budget de l'ordre de 3 M€. Un deuxième problème va se poser. Vous avez demandé au préfet d'écrire au syndicat pour lui demander de sécuriser les lieux. À partir du moment où notre collectivité reprendra ces terrains, c'est vous qui aurez la charge de sécuriser les lieux. Il faudra que vous ayez en permanence du personnel pour sécuriser cette friche industrielle dangereuse. Vous courriez un risque pénal si le moindre accident devait avoir lieu sur cette friche. Alors, effectivement, nous allons vous autoriser à aller en enchères, parce que je pense que les propriétaires des hypothèques ne voudront pas se faire tondre aussi facilement, vous allez récupérer cette friche industrielle et vous allez endetter la collectivité de sommes assez importantes pour des réalisations futures dont nous ne savons pas exactement ce que vous voulez faire.

M. Guy LEFRAND

Décidément nous ne sommes jamais déçus quand vous nous parlez des usines de Navarre.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

En ce qui me concerne, en tant qu'élu depuis un certain temps, en tant que personne qui a suivi de très près ce dossier des usines de Navarre, mais aussi en tant que riverain, je dirais qu'il faut bien évidemment que la collectivité acquière ces usines. C'est même un peu tard. Cela aurait dû être fait depuis toujours, parce qu'il s'agit d'un site extrêmement sensible et extrêmement important pour l'agglomération. Et puis j'ai envie de dire : quel autre choix ? Il n'y en a pas. Le privé ne va pas reprendre ce qu'avait lancé la SADN, qui est aujourd'hui en faillite. Il n'y a pas d'autre choix aujourd'hui que de faire porter les usines de Navarre, qui sont en train d'empoisonner l'environnement de tout l'ouest d'Évreux, par le public, par la collectivité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je pense que nous sommes parfaitement en phase sur ce sujet.

Certains s'interrogeaient il y a quelques semaines sur l'intérêt de faire notre Conseil municipal extraordinaire, eh bien il se trouve qu'il a beaucoup fait bouger les choses. Cela a fait bouger M. le Préfet, que je remercie officiellement car il s'est beaucoup investi dans cette affaire. Cela a beaucoup fait bouger le président du Tribunal de commerce, que je remercie également pour son activisme intense pour mener à bien ce dossier, et par conséquent, cela a amené le liquidateur à bouger ainsi que ceux qui prétendaient faire des offres extraordinaires. Je ne reviendrai pas sur ce que disait M. Camoin parce qu'il y a quelques semaines il voulait que nous achetions, mais très cher, en utilisant l'argent de la collectivité. Aujourd'hui, il nous reproche d'acheter peu cher parce qu'ensuite nous allons dépenser d'autre argent. Peu importe. Je crois que, comme vous le disiez M. Silighini, l'important est que la collectivité publique puisse récupérer ces usines. Nous avons aujourd'hui de très bons espoirs, et c'est pourquoi nous passons ce soir ces délibérations. Les médiations des uns et des autres devraient nous permettre dans les semaines qui viennent d'aboutir et de sécuriser ce site. Bien sûr, cela va coûter de l'argent de sécuriser ce site. Si nous avons fait ce Conseil extraordinaire pour alerter sur les risques, c'est parce que, justement, personne n'a rien fait depuis des années. Alors, oui, nous le sécuriserons. Pour ce qui est de la dépollution, je vous rappelle que depuis le changement de majorité à l'EPFN, 75% de ce type d'opération sont désormais pris en charge par ce dernier. Alors, en effet, la dépollution aura un coût pour la collectivité, mais ce coût n'est rien à côté du risque sanitaire et du risque de sécurité. Je ne reviendrai pas sur ce que disait M. Silighini. Je pense qu'aujourd'hui nous avons enfin une opportunité ; une fenêtre de tir s'est ouverte suite à votre présence à tous, ou quasiment à tous, au Conseil municipal d'Évreux, et je vous en remercie car, encore une fois, ce n'était pas une manœuvre de communication, cela a permis de faire évoluer très vite le sujet et devrait nous permettre de le faire aboutir. Je tiens à remercier l'opposition municipale d'Évreux, à une exception près bien sûr, qui nous a accompagnés, qui a été solidaire de cette action et de ce travail que nous avons mené ensemble au bénéfice des Ébroïcians.

Est-ce M. Cintrat ou M. Brochot ?

M. Brochot.

Je suis étonné, nous ne vous avons pas encore entendu ce soir.

M. Bernard BROCHOT

Je voulais simplement abonder dans ce sens. Évidemment, au regard de l'écologie nous ne pouvons pas faire autrement que de gérer le problème. La pollution est telle à cet endroit-là qu'il faut bien la prendre en compte. Le deuxième point important est que, derrière cette question, il y a aussi la problématique des inondations, et Dieu sait si les inondations peuvent être un problème pour Évreux ! Il me semble donc évidemment obligatoire, dirais-je, d'acquiescer ces terrains.

M. Guy LEFRAND

Les inondations touchent toute la vallée, Évreux mais aussi Arnières et toutes les communes qui suivent. Je vous propose donc de mettre aux voix la délibération n°39.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'adresser une offre d'achat, d'un montant de 150 000 euros net vendeur, à la liquidation judiciaire de la SAS SADN représentée par Maître BEREL, pour l'acquisition du site des Anciennes Usines de Navarre à Evreux, cadastré :

EVREUX	
PARCELLES	SURFACE APPROXIMATIVE en m ²
BN 11p	100
BN 13p	150
BN 16p	110
BN 17p	100
BN 21	1626
BN 22	327
BN 23	170
BN 33	200
BN 252	444

BN 260p	450
BN 262p	180
BN 266p	60
BN 282p	1000
BN 283	12360
BN 328p	2600
BO 29	532
BO 69	760
BO 70p	21630
BO 109	1490
BO 115	18
BO 117	34
ARNIERES SUR ITON	
ZC 130	1120
TOTAL	45 461 m²

DECIDE qu'en cas d'acceptation de l'offre par la liquidation judiciaire de la SAS SADN, les frais notariés et de géomètre seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE**, qu'en cas d'acceptation de l'offre par la liquidation judiciaire de la SAS SADN, et à compter de la date de signature de l'acte authentique, Evreux Portes de Normandie fera son affaire personnelle des obligations de dépollution, libérant de toute obligation la liquidation judiciaire de la SAS SADN en la matière ; **AUTORISE** en cas de refus de l'offre d'achat par la liquidation judiciaire le Président à participer à des enchères publiques qui auraient pour objet la cession des parcelles concernées par l'offre et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

40 - Site des anciennes Usines de Navarre à Évreux et à Arnières-sur-Iton - Offre pour l'achat de parcelles dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL Navarre Invest

M. Guy LEFRAND

Concernant la délibération n°40, le vote est-il le même ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'adresser une offre d'achat, d'un montant de 30 000 euros net vendeur, à la liquidation judiciaire de la SARL Navarre Invest représentée par Maître BEREL, pour l'acquisition des parcelles suivantes du site des Anciennes usines de Navarre à Evreux, cadastrées :

EVREUX	
PARCELLES	SURFACE APPROXIMATIVE en m ²
BO 73	3520
BO 74	5760
BO 75	827
BO 110	6490

ARNIERES-SUR-ITON	
PARCELLES	SURFACE APPROXIMATIVE
ZC 54	4310
ZC 55	3350
ZC 56	2230
ZC 57	5840

TOTAL 32 327 m²

DECIDE qu'en cas d'acceptation de l'offre par la liquidation judiciaire de la SARL Navarre Invest, les frais notariés et de géomètre seront à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; **AUTORISE** en cas de refus de l'offre d'achat par la liquidation judiciaire le Président à participer à des enchères publiques qui auraient pour objet la cession des parcelles concernées par l'offre et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre vote sur ce dossier qui nous devrait nous permettre d'avancer de manière rapide.

41 - Groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE – Adhésion

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Un dernier dossier qui concerne l'énergie cette fois-ci. Vous savez que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVA ont été supprimés depuis près de deux ans.

Le SIEGE avait organisé un groupement de commande pour essayer de négocier au mieux des tarifs.

Le GEA participait à ce groupement de commande. Le SIEGE le réitère.

Il vous est donc demandé à nouveau d'adhérer à ce groupement d'achat pour les contrats ayant une puissance souscrite supérieure à 36kVA.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA uniquement, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement ; **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et **AUTORISE** Monsieur le Président d'Évreux Portes de Normandie à signer l'acte constitutif annexé à la présente ainsi que tout avenant à intervenir.

Mes chers collègues, un parapheur est en train de tourner pour signature du budget supplémentaire. Je demande à ceux qui ont un pouvoir de penser à signer deux fois pour éviter que nous ayons à le repasser ensuite.

42 - Service Personnes à mobilité réduite (PMR) – Extension du périmètre d'intervention du service – Refonte du règlement – Changement de nom commercial

M. Guy LEFRAND

Le dossier n°42 est reporté pour approfondissement du projet de règlement du service PMR. C'est Mme Maragliano dont vous connaissez tous l'engagement et l'énergie dans le domaine du handicap qui nous demande ce report afin de préciser certains éléments. Bien évidemment nous le lui accordons.

43 - Délégation de Service Public Transport Urbain 2014-2020 - Rapport du délégataire 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier n°43, M. Boreggio, en l'absence de M. Douard.

M. Sylvain BOREGGIO

Mes chers collègues, c'est avec plaisir que je vous présenterai ce dossier à la place de M. Douard. Je dois porter à votre connaissance ce soir le rapport d'activité 2016 de notre délégataire TransUrbain sur la délégation de service public et de gestion d'exploitation du transport urbain qui lui a été attribué.

Je suis désolé mais je vais être obligé de vous lire complètement ce rapport.

[L'assemblée se manifeste.]

Non ? C'est un peu la réponse que j'attendais.

M. Guy LEFRAND

Bravo, vous les avez réveillés.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est intéressant de noter sur l'année 2016 les augmentations fortes de la fréquentation par rapport à 2015, notamment sur l'une des lignes importantes, la ligne T9, que tout le monde appelle la ligne « Tour d'Évreux ». (On a déjà un tour de France, on aura un tour d'Évreux maintenant.) Cette fréquentation en hausse signifie que cette ligne répond à un réel besoin de la population ; nous ne pouvons que nous féliciter de cette augmentation du trafic (+15%). S'agissant toujours des fréquentations, je peux vous donner un chiffre intéressant : le nombre de voyages qui était d'un peu plus de 4 millions en 2015 est passé à 4,6 millions en 2016, ce qui représente une augmentation très sensible.

M. Guy LEFRAND

+ 15%.

M. Sylvain BOREGGIO

Ce qui est vraiment très important, vraiment énorme.

Sur les aspects purement financiers, il faut noter que ces augmentations ont généré des chiffres d'affaires supérieurs et que le résultat imposé par cette délégation de service public qui doit être à l'équilibre est tenu, l'arrêté définitif de cette année 2016 s'élevant à 57 126 € de bénéfice contre – il est vrai – 106 355 € en 2015, mais l'objectif d'équilibre est tenu, ce qui est essentiel.

Quelques points importants.

S'agissant des fraudes et des incivilités, qui sont toujours les points sensibles sur ce type de transport, il faut savoir que les contrôles ont été fortement augmentés (+11%), ce qui a permis, je l'espère, de faire diminuer les agressions physiques et les incivilités, ce qui est plutôt appréciable.

Sur le plan purement matériel, le parc s'établit à 46 véhicules, un nombre important. L'âge moyen des véhicules du parc est de 8,8 ans en 2016 contre un peu plus de 9 ans en 2015. Les véhicules rajeunissent, donc ils sont en meilleur état et il y a moins de problèmes.

L'année 2016 a été positive pour TransUrbain. Souhaitons que 2017 soit de même acabit.

M. Guy LEFRAND

Nous n'en doutons pas.

Vous voudrez bien, Mme la Présidente, féliciter vos services et votre directeur pour la qualité du travail fourni. Ceux qui étaient inquiets de la refonte de TransUrbain il y a deux ans-deux et demi maintenant doivent se réjouir avec nous du travail qui a été mené. Je crois que nous ne votons pas ce rapport, nous en prenons simplement acte. Il suscite beaucoup de demandes de prise de parole.

M. James. Non, ce n'est pas M. James, c'est M. Masson

M. Serge MASSON

Je voulais simplement savoir où en étaient les travaux sur la mobilité au niveau du sud d'Évreux au sein de la commission. Il est vrai que c'est un peu compliqué pour M. Boreggio, il ne peut pas répondre, donc je reposerai la question la prochaine fois.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Bonsoir, chers collègues.

Mon propos n'a rien à voir avec le TransUrbain de la ville d'Évreux. Je suis sur un territoire rural et je ne bénéficie pas encore du TransUrbain, donc je voudrais seulement demander à notre présidente, Diane Leseigneur, de remettre sur le tapis lors de nos prochaines discussions la question du Taxibus, de façon à améliorer le service et le suivi.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** du rapport de l'année 2016 du délégataire TRANS URBAIN pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport d'EPN, lequel sera mis à disposition du public à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération et dans les mairies membres d'EPN.*

44 - Territoire de l'ex GEA - Eau potable – Assainissement collectif – Assainissement non collectif – Rapport sur le prix et la qualité du service – Année 2016

M. Guy LEFRAND

Je passe la parole à M. Dossang pour le dossier n°44.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Bonsoir, chers collègues.

Je ne vais pas faire comme M. Boreggio, je ne vais pas lire le rapport sur l'eau, nous en aurons pour 400 pages. Vous avez dans votre dossier une synthèse sur l'eau, sur l'assainissement collectif et non collectif. Je vous donnerai simplement quelques chiffres importants.

Eau potable ex GEA

Concernant l'eau potable, pour l'ex GEA, pour mémoire le service exploitation dessert 27 581 abonnés au 31/12/2016 pour une population totale d'environ 85419 habitants.

Au mois d'août 2017, le déploiement du radio relevé atteint 54 % du parc représentant 15 869 compteurs équipés sur les 29 346 compteurs existants (cf. détail page 27).

Cette année, les principaux travaux d'entretien réalisés par les services de la régie pour entretenir le patrimoine se décomposent de la façon suivante :

- 635 fuites ont été réparées (contre 579 en 2015),
- 88 km de réseau inspectés par la méthode de pré localisation,
- 42 interventions de remises à niveau de tampon de voirie (assainissement et pluviale),
- 620 branchements en plomb renouvelés (page 29),
- 300 vérifications de poteaux d'incendie pour le compte des communes dans le cadre des conventions,
- Renouvellement de 5 900 ml de conduites d'eau potable (contre 4 000 ml en 2015).

En 2016, les volumes indiquent une amélioration des indicateurs.

6 534 650 m³ ont été prélevés sur 2016 (contre 6 501 261 m³ en 2015). 4 562 644 m³ ont été facturés (cf. page 37), soit une augmentation de 1,4%. Le rendement du réseau est de 71,5 % (contre 71,2% en 2015 et il était inférieur à 70% il y a quatre ans). Les taux de conformité bactériologique et physico-chimique sont proches des 100%, ce qui confirme la bonne qualité de l'eau distribuée.

Sur la zone de distribution de Parville et de Tourneville, des perchlorates ont été mis en évidence ; conformément aux recommandations du ministère de la santé sur les eaux présentant une teneur en perchlorate supérieure à 4 µg/L, celles-ci ne doivent pas être utilisées pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

Concernant la facturation, à l'exception des communes de Miserey, Sasse, Angerville la Campagne, Dardez, Fauville, Sacquenville, Saint Vigor, Le Val David, Emalleville, Le Vieil-Évreux, Irreville et La Trinité qui n'ont pu être mensualisées en décembre 2016 comme il était prévu du fait de la fusion et pour lesquelles la mutualisation a eu lieu en février 2017 (444 abonnés mensualisés), la mensualisation a été mise en place sur toutes les autres communes du territoire du GEA en 2016 soit 4 109 abonnés mensualisés au 31/12/2016 (14%).

Concernant les marchés publics, cette année a été marquée par le lancement des marchés suivants :

- Lancement du schéma directeur d'eau potable (SDAEP) en juillet 2016,
- Études hydrologiques visant à rechercher l'origine de la pollution au PCE et au TCE dans le captage de Normanville et la nappe d'eau souterraine de la vallée aval de l'Iton,
- Marché de réhabilitation du réservoir de Saint Luc, dont les travaux ont été réalisés en 2016.

Assainissement collectif ex GEA

Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 21 937 au 31 décembre 2016.

Au total, 3951 903 m³ ont été traités sur 2016 :

- 36 630 m³ par la STEP de Miserey,
- 18 624 m³ par la STEP du Boulay Morin,
- 3 649 m³ par la STEP de Caugé.

3 590 053 m³ ont été facturés.

Pour mémoire, le volume facturé en assainissement repose sur l'assiette d'eau potable.

La redevance des eaux usées à usage domestique et les interventions payantes des équipes de la revente de l'électricité produite via la cogénération au CTEU a généré une recette globale de 8 903 669,39 €.

Les stations d'épuration du GEA ont produit au total 866 tonnes de boues qui ont été évacuées dont 702 tonnes valorisées en agriculture et 164 tonnes envoyées en compostage.

Pour le fonctionnement des ouvrages d'assainissement au total 7 067 300 KWh d'énergie ont été nécessaires.

En 2016, les principales interventions réalisées par le service assainissement exploitation pour entretenir le patrimoine et pour contrôler les rejets dans les réseaux communautaires se décomposent de la façon suivante :

- 79 845 ml de réseaux d'eaux usées ont été curés,
- 2 800 ml de réseaux d'eaux pluviales ont été curés,
- 87 points noirs ont été recensés,
- 14 arrêtés de déversement à caractères industriels ont été délivrés et 26 renouvelés,
- 6 nouveaux arrêtés de déversements aux réseaux communautaires des eaux pluviales ont été délivrés (3 sur la ZAC du Long Buisson et 3 sur la ZAC de la Rougemare),
- 31 visites du CTEU ont eu lieu, soit 873 personnes et 18 écoles.

Assainissement non collectif ex GEA

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dessert 11 242 habitants.

En 2016, 4 153 installations d'assainissement non collectif ont été diagnostiquées.

À l'inverse, 626 installations ne l'ont pas été en raison d'une proximité de date pour la mise en place de l'assainissement collectif ou du refus des propriétaires.

Les principales interventions réalisées par le service assainissement non collectif sont les suivantes :

- 75 contrôles de bon fonctionnement (47 en 2015),
- 95 contrôles de conception (73 en 2015),
- 72 contrôles de réalisation (75 en 2015),
- 127 contrôles de vente (103 en 2015),
- 59 vidanges (66 en 2015).

Dans le cadre de la compétence réhabilitation le service a assuré 35 études.

Les dossiers importants de 2016 sont les suivants :

- Assurer les contrôles obligatoires ; l'activité a été particulièrement dense avec des augmentations notables du nombre de demandes :
 - + 41% pour les contrôles de fonctionnement,
 - + 25% pour les contrôles de réalisation,
 - Et enfin + 19% pour les contrôles de ventes.
- Préparation de la fusion : le dernier trimestre a été consacré à la préparation de la fusion qui impactera d'une manière importante le SPANC puisque le service doublera de taille en 2017. (Et nous aurons encore un tiers supplémentaire en 2018.)

M. Guy LEFRAND

Mme Lemeilleur ? M. Perrin, pardon.

M. Marc PERRIN

Je voulais simplement poser une question dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Elle ne concerne pas directement ce rapport mais des demandes reportées sur 2017. Est-ce que l'Agence de l'Eau a donné en 2017 une suite favorable aux demandes de subventions pour les réhabilitations d'assainissement individuel.

M. Guy LEFRAND

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Nous devons rencontrer avec M. Filali l'Agence de l'Eau dans très peu de temps pour ce sujet-là. Nous en avons d'ailleurs parlé ce matin parce que nous avons une réunion pour Aviron avec M. Béhar.

M. Guy LEFRAND

Voulez-vous compléter votre question ?

M. Marc PERRIN

En fait, à l'heure actuelle ils n'ont pas donné de subventions sur l'année 2017.

M. Guy DOSSANG

Concernant les réhabilitations ?

M. Marc PERRIN

Oui.

M. Guy DOSSANG

Non.

M. Marc PERRIN

Ils n'ont rien donné.

M. Guy DOSSANG

Non.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Silighini ou Mme Martin ? M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

J'aurais une question d'interprétation. J'ai bien noté sur le réseau d'eau potable que l'on avait renouvelé une longueur de conduites d'eau potable plus importante en 2016 qu'en 2015, et notoirement plus importante. En revanche, on nous donne 635 fuites réparées en 2016 contre 579 en 2015. Cela signifie-t-il que pour le réseau ancien la situation devient de plus en plus tendue ?

M. Guy LEFRAND

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Non, pas spécialement, non. Il y a des fuites un peu partout. Il y a eu beaucoup de fuites au niveau des différents hydrants que les gens du voyage utilisent, par exemple, mais à ma connaissance il n'y en a pas plus qu'ailleurs sur l'ancien réseau.

M. Gérard SILIGHINI

Ce sont 10% de fuites en plus.

M. Guy DOSSANG

Nous avons certainement beaucoup plus vérifié l'état du réseau. Je verrai avec les services si nous pouvons avoir un détail plus strict.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il n'y a pas de mise aux voix puisqu'il s'agit d'un rapport. Nous en prenons simplement acte.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du service public de l'Eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, pour le secteur de l'ex-GEA, pour l'année 2016

45 - Territoire de l'ex CCPN - Eau potable – Assainissement collectif – Assainissement non collectif – Rapport sur le prix et la qualité du service – Année 2016

M. Guy LEFRAND

Encore plus synthétique, le dossier n°44 sur l'ex CCPN.

M. Guy DOSSANG

Pour l'ex CCPN, nous avons l'assainissement et l'assainissement non collectif.

Assainissement collectif ex CCPN

Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 3 546 au 31 décembre 2016 et le service public dessert 7 974 habitants. L'entretien et l'exploitation des réseaux et des sites de traitement ont été confiés à Veolia, par la passation :

- d'un marché de prestation de service pour les communes de Saint André de l'Eure, La Couture Bousse, Croth, Prey et les Authieux;
- d'un contrat d'affermage pour la commune de Garennes sur Eure.

Au total, 360 668 m³ ont été traités sur 2016 :

- 188 920 m³ par le STEU de Saint André de l'Eure;
- 84597 m³ par le STEU de La Couture Bousse;
- 44 663 m³ par le STEU de Garennes sur Eure;
- 37 314 m³ collectés sur la commune de Prey et transférés au CTEU de Gravigny;
- 3 255 m³ par la micro-station du lotissement le Prés Saillant de Croth;
- 1 919 m³ collectés sur la commune des Authieux et transférés au STEU de Saint André de l'Eure.

366 765 m³ ont été facturés.

La redevance eaux usées à usage domestique et les contrôles de raccordement en domaine privé dans le cadre de vente de biens immobiliers (prestation non obligatoire) ont généré une recette globale de 906447 € HT.

Les dossiers importants de l'année sont les suivants :

- Amélioration du réseau de Garennes sur Eure : en 2015, la CCPN avait mandaté le bureau d'études IRH afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration par la refonte du réseau sous vide de la commune. En 2016, les études géotechniques ont démarré et le rapport PRO a été validé en fin d'année.
- Désordres au STEU de Saint André de l'Eure : compte tenu de multiples désordres observés au niveau du site, un référé a été déposé le 1^{er} novembre 2016 afin qu'une expertise soit ordonnée par le Tribunal Administratif.
- Actualisation du zonage de Grossœuvre et Épièdes : le rapport du maître d'œuvre SOGETI a été présenté aux élus lors du conseil communautaire du 12 juillet 2016 et la délibération d'approbation des nouveaux zonages a été prise. Les personnes publiques ont été sollicitées. Une fois, leurs avis rendus, les enquêtes publiques pourront être réalisées au sein de chaque commune.

Assainissement non collectif ex CCPN

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert 13 800 habitants. Au 31 décembre 2016, 4 967 installations d'assainissement non collectif ont été diagnostiquées. À l'inverse, 729 installations ne l'ont pas été en raison d'une proximité de date pour la mise en place de l'assainissement collectif ou du refus des propriétaires. En 2016, les principales interventions réalisées par le service assainissement non collectif sont les suivantes :

- 226 contrôles de bon fonctionnement (263 en 2015),
- 99 contrôles de conception (73 en 2015),
- 53 contrôles de réalisation (84 en 2015),
- 129 contrôles de vente (122 en 2015).

Les dossiers importants de 2016 sont les suivants :

- Assurer les contrôles obligatoires : l'activité a été particulièrement dense avec des augmentations notables du nombre de demandes :
 - + 27% pour les contrôles de conception,
 - + 5,7% pour les contrôles de ventes
- Et enfin un maintien de l'activité contrôle de fonctionnement à plus de 200 contrôles annuels

- Préparation de la fusion avec le Grand Évreux Agglomération : le dernier trimestre a été consacré à la préparation de la fusion qui impactera d'une manière importante le SPANC puisque le service doublera de taille en 2017.

La conclusion est la même que pour l'ex GEA.

Voilà pour l'assainissement collectif et non collectif pour l'ex CCPN.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Aucune remarque. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du service public, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, pour le secteur de l'ex-CCPN, pour l'année 2016.

46 - Risques d'exposition à l'amiante lors d'hydro-curages – Convention EPN/CARSAT

M. Guy LEFRAND

Je vous propose, M. Dossang, de passer à la convention EPN/CARSAT.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention portant sur les risques d'exposition à l'amiante lors d'hydrocurages.

Dans le cadre de cette convention, EPN s'engage sur les volets Sensibilisation/Information et Mesurages des niveaux d'empoussièrement à :

- Informer ses salariés des risques d'exposition à l'amiante lors des travaux d'entretien des réseaux d'assainissement,
- Informer les entreprises sous-traitantes sur les domaines concernant l'amiante
- Faire effectuer à ses frais des prélèvements et analyses dans le respect des modes opératoires de travail et de mesurage définis dans la convention;
- Transmettre ses résultats à la CARSAT Normandie.

De son côté, la CARSAT s'engage à :

- Informer les acteurs de l'hydrocurage pour les protéger du risque amiante en promouvant notamment les bonnes pratiques, les équipements réduisant le risque et les documents existants.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider de la participation d'EPN à la démarche proposée par la CARSAT et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette convention, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la participation d'EPN à la démarche proposée par la CARSAT à travers la convention « destinée à accompagner les collectivités territoriales...//... dans la mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux risques d'exposition à l'amiante pour les travaux de curage de réseaux d'assainissement » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette convention, y compris les éventuels avenants.

47 - Remboursement d'une abonnée prélevée par erreur – Délégation au Président

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit du remboursement d'une abonnée prélevée par erreur et d'une autorisation de délégation au Président.

Consécutivement à une erreur de saisie, une abonnée a été prélevée par erreur. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir rembourser cette personne qui a été prélevée par erreur et il est proposé de déléguer au Président le remboursement des sommes prélevées par erreur.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Merci beaucoup, M. Dossang.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le remboursement de Mme DA SILVA Margarida pour un montant de 45,64 €, somme prélevée par erreur dans le cadre de la mensualisation de la facturation Eau, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération et **DÉLÈGUE** au Président toute décision relative à la mise en œuvre des procédures de remboursement des sommes prélevées par erreur

48 - Piscines - Remboursement des activités aquatiques ou entrées piscines

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit là aussi de remboursements, mais des activités aquatiques ou des entrées de piscines pour raisons médicales qui empêchent la pratique de la natation (sur présentation d'un certificat).

Je vous demande donc de rembourser M. Dubois Éric pour raison médicale de la somme de 84,60 € et Mme Crosnier Françoise d'un montant de 189,10 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes d'accord, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** les remboursements ci-après des activités aquatiques ou entrées dans les piscines communautaires :

CIVILITÉ	NOM DEMANDEUR	DU	DATE DEMANDE	MOTIF DE LA DEMANDE	MONTANT
Monsieur	DUBOIS Eric		23/05/2017	Raison médicale	84.60 €
Madame	CROSNIER Françoise		25/05/2017	Raison médicale	189.10

et **AUTORISE** le Président ou son représentant à accorder, sur justificatif, le remboursement des activités aquatiques et des entrées Piscines pour raisons médicales, pour un déménagement hors territoire « Evreux Portes de Normandie » ou pour le décès d'un membre de sa famille.

49 - Communes – Attribution de Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Nous abordons un dossier majeur, à plus de 900 K€.

M. Bruno GROIZELEAU

Les fonds de concours.

Je pense que tout le monde les a étudiés un par un, je vais donc vous faire grâce de les reprendre un par un. Je ferai seulement une synthèse en vous disant que ce soir nous voyons 48 dossiers, qui représentent 27 communes ayant demandé des fonds de concours, et pour un montant de 936 364,95 €.

Pour faire une petite synthèse ce soir, nous avons des crédits inscrits pour les fonds de concours pour l'année 2017 à hauteur de 1,7 M€. Jusqu'au mois de juin, nous avons délibéré des attributions à hauteur de 400 891,01 €, donc nous avons un montant disponible de près de 1,3 M€. Le BS que je vous ai présenté tout à l'heure rajoute 300 K€ à l'enveloppe. Nous retirons les 936 364,95 € et 662 744,04 € restent donc disponibles ce soir. Ces dossiers-là qui sont pratiquement prêts seront présentés à la session de décembre.

M. Guy LEFRAND

Ne ratez pas décembre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 099,61 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le réaménagement écologique de son cimetière rue des Ecaïes,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 100 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la sécurisation du chemin piétonnier menant au stade,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 263 € à la commune d'Aviron pour l'aménagement de sécurité rue des Tourelles (RD543),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 066,50 € à la commune d'Aviron pour le remplacement du portique du parking de l'école et la barrière du stade,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 795,83 € à la commune de Caugé pour l'aménagement du cimetière (reprise technique),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 940 € à la commune de Coudres pour l'assainissement non collectif de l'école et mairie,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 968 € à la commune de Coudres pour la pose d'une isolation phonique et thermique du restaurant scolaire/salle des fêtes et la pose d'un nouvel éclairage led,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 007,54 € à la commune de Coudres pour la rénovation et l'extension du bloc sanitaire de l'école élémentaire,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 146,39 € à la commune de Coudres pour l'aménagement de sécurité sur la RD53 (effacement de deux plateaux et rétrécissement),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 713,60 € à la commune de Croth pour l'installation de pare-ballons au stade de football,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 716 € à la commune de Dardez pour ses aménagements de sécurité aux entrées de la commune,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 295 € à la commune d'Epieds pour l'installation électrique du nouveau bâtiment technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 120 € à la commune d'Epieds pour la construction d'un mur dans la cour de l'ancienne école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 624,94 € à la commune d'Epieds pour la création de deux vitraux de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 49 633,57 € à la commune d'Evreux pour l'aménagement du stationnement – quartier de Tilly,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 128 165 € à la commune d'Evreux pour l'aménagement de la Place Bertrand du Pouget et de ses abords,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 44 006,49 € à la commune d'Evreux pour la réalisation du programme d'aménagement des cimetières 2017,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 589,19 € à la commune d'Evreux pour la réfection des sols de différentes aires de jeux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 140 990,17 € à la commune d'Evreux pour la rénovation de la crèche Joliot-Curie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 582,78 € à la commune de Foucrainville pour la réhabilitation de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 58 979 € à la commune de Gauciel pour l'extension du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 27 033,80 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la mise en conformité de l'accessibilité de l'école et de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 527,12 € à la commune de Gravigny pour la modification du chauffage du centre de loisirs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 374 € à la commune de Grosseuvre pour la rénovation de la salle d'activités (changement du sol),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 394,30 € à la commune de Grosseuvre pour les panneaux acoustiques du restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 694 € à la commune de Grosseuvre pour l'installation d'un radar pédagogique rue Saint Pierre,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 445 € à la commune de Grosseuvre pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc tactile pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 088,65 € à la commune de Grosseuvre pour le remplacement de la clôture et du portail de son stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 047,33 € à la commune de Grosseuvre pour la rénovation des menuiseries et des murs extérieurs du logement communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 112 136,85 € à la commune de Guichainville pour la rénovation énergétique de l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 42 669,71 € à la commune de Huest pour la mise aux normes de sécurité du gymnase,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 607,40 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la pose de bâches pour le préau de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 985,82 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le remplacement de la bouche incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 768 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour son aménagement de cimetière (reprise technique),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 050,25 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour la création d'un plateau surélevé au carrefour de la grosse Epine,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 500 € à la commune du Plessis-Grohan pour la création d'un columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 752,50 € à la commune du Plessis-Grohan pour l'installation d'un chauffage électrique à l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 091,66 € à la commune des Ventes pour la création d'un columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 886,35 € à la commune de Miserey pour la création d'un portillon pour l'école,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 581 € à la commune de Normanville pour l'acquisition d'un désherbeur à gaz,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 49 804,25 € à la commune de Normanville pour la création d'un terrain multisports,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 099,40 € à la commune de Normanville pour le réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 039,46 € à la commune de Parville pour la restauration de son four à pain, compte non tenu des dépenses relevant de l'association CURSUS,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 059,50 € à la commune de Parville pour l'acquisition de mobilier pour la mairie,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 188,84 €, à la commune de Sacquenville pour procéder à l'aménagement des abords de la mairie, la création d'un espace loisirs de jeux pour les enfants de 3 à 7 ans et à l'acquisition de divers matériels techniques, compte non tenu des dépenses relevant de l'association CURSUS,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 466,50 € à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition et la pose d'un radar pédagogique et d'un nouvel abribus,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 73 646,50 € à la commune de Saint-Vigor pour la restructuration d'un bâtiment en accueil périscolaire,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 624,15 € à la commune de Tourneville pour leur aménagement en mobilier urbain,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tous documents afférents à ces fonds de concours, y compris les éventuels avenants.

50 - Fonctionnement du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux - Partenariat EPN/Département de l'Eure – Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter une délibération concernant le Musée d'Art, d'Histoire et d'Archéologie d'Évreux. Pour ceux qui ne le sauraient pas, ce musée, qui a été cédé par le Département en 1955, fait l'objet depuis sa cession d'une aide du Conseil départemental à hauteur de 30% pour son fonctionnement. Depuis 2002, pour des raisons de simplification, cette participation de 30% a été fixée sur un montant forfaitaire qui s'élève à 68 410 €. Comme depuis le début de l'année ce musée et celui de La Couture Boussey font partie des compétences d'EPN, nous avons obligation de signer une nouvelle convention avec le Département.

Je vous demanderai donc de bien vouloir autoriser M. le Président à signer cette convention, avec les nouveaux termes, afin que nous puissions demander cette subvention.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention, qui définit les clauses du partenariat et le montant de la subvention allouée par le Département de l'Eure au Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux pour l'année 2017 (subvention d'un montant de 68 410 €)

51 - Vente des brochures des Archives - Vente de cartes postales de la Bibliothèque-Médiathèque - Convention de dépôt-vente EPN/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Cela concerne toujours le Musée.

La Ville d'Évreux souhaite proposer aux visiteurs du Musée la vente :

- de publications produites par le service des Archives municipales
- de cartes postales réalisées par la Bibliothèque-Médiathèque, en lien avec son actualité.

Les produits réalisés suite à ces ventes seront reversés directement à la Ville d'Évreux.

Si vous êtes d'accord, j'aimerais que vous puissiez autoriser M. le Président à signer la convention de dépôt-vente à passer avec la Ville d'Évreux pour les ventes de ces publications.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la vente par le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux, des publications produites par les Archives municipales et des cartes postales réalisées par la Bibliothèque-Médiathèque, et **AUTORISE** le Président à signer les conventions de dépôt-vente à passer avec la ville d'Évreux pour les publications des Archives municipales et les cartes postales de la Bibliothèque-Médiathèque

52 - Musées communautaires - Décisions relatives au stockage/déstockage d'ouvrages et signature de convention - Délégation au Président

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

S'agissant des musées, depuis le début de l'année je vous parle de conventions à signer ou de délibérations à prendre concernant des prêts d'ouvrages et autres, du stockage ou du déstockage de produits. Considérant que ce ne sont pas des sujets majeurs pour un Conseil communautaire, je vous demanderai de bien vouloir accepter de

- déléguer à M. le Président :
 - toute décision relative aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés
 - toute décision relative aux conventions établies avec des musées, institutions culturelles ou propriétaires d'œuvres pour formaliser les partenariats (œuvres en dépôt ou en prêt, location de dispositifs muséographiques, collaboration scientifique, etc.)
 - toute décision relative aux opérations de dépôt-vente
- d'habiliter M. le Président à subdéléguer, s'il le souhaite, à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation, ceci dans un souci de simplification de notre Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Je suis très flatté de cette délégation. M. Chokomert. Non, M. Ranger, pardon.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président. Bien entendu je voterai cette délibération, mais comme il s'agit du dernier dossier de la politique culturelle de l'Agglomération, je voudrais revenir sur la subvention au festival rock car quelque chose m'échappe.

M. Guy LEFRAND

Encore !

M. Michel RANGER

Oui, désolé. Tout à l'heure je vous ai fait répéter le chiffre de la subvention de l'Agglomération au festival rock, vous m'avez dit, ainsi que votre vice-président aux finances, 130 000 €.

M. Guy LEFRAND

De mémoire, oui.

M. Michel RANGER

Comme nous avons voté 50 K€ dans cette assemblée le 11 avril et que nous votons 30 K€ aujourd'hui, j'aimerais savoir où sont les autres 50 K€. Dans quelle délibération avons-nous pu voter ces 50 K€ ?

M. Guy LEFRAND

Si nous avons voté 80 K€, c'est que nous avons voté 80 K€. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais je me ferai un plaisir de vous les redonner, bien évidemment. Il suffit de reprendre les délibérations qui ont été prises, donc je me ferai un plaisir de les reprendre et de vous les confirmer.

M. Michel RANGER

Quand je vous ai demandé de me donner le chiffre, vous m'avez dit 130 K€, mais cela me paraissait beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Je ne doute pas de votre œil aiguisé. Toutefois il suffit de reprendre les délibérations qui ont été votées dans les mois qui précèdent. Je vous remercie. Comme j'avais donné la parole avant que nous ne la votions, nous ne l'avons pas votée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉLÈGUE** au Président toute décision relative aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés, toute décision relative aux conventions établies avec des musées, institutions culturelles ou propriétaires d'œuvres pour formaliser les partenariats (œuvres en dépôt ou en prêt, location de dispositifs muséographiques, collaboration scientifique, etc.), toute décision relative aux opérations de dépôt-vente, et **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

53 - Régime indemnitaire RIFSEEP – Mise en place du Complément indemnitaire annuel (CIA)

M. Guy LEFRAND

La dernière délibération à l'ordre du jour, mes chers collègues, appelle l'instauration du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du régime indemnitaire. En 2014 a été institué un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ce que l'on appelle en langage technocratique le RIFSEEP, qui est composé de deux parts :

- Une part obligatoire : l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- Une partie facultative : le complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé notamment sur l'entretien professionnel et qui fait l'objet de la présente délibération.

Nous vous proposons de mettre en place ce CIA qui viendra remplacer l'ancienne prime annuelle de fin d'année. Les agents toucheront exactement la même chose que les autres années dans le cadre de cette prime annuelle de fin d'année.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **INSTAURE** le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions définies ci-après, **PRECISE** que les attributions individuelles seront modulées dans la limite fixée par les textes, **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté, **DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget et **INDIQUE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2017,

Les bénéficiaires

Compte tenu du principe de parité et au regard de la liste des corps de la fonction publique de l'Etat ayant adhéré aux dispositions du décret du 20 mai 2014 précité, les cadres d'emplois territoriaux suivants sont concernés par la mise en place du CIA :

Filière administrative

Cadres d'emplois	Eligibilité au	Texte de référence
Administrateurs territoriaux	01/07/2015	Arrêté du 29 juin 2015
Attachés territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 3 juin 2015
Rédacteurs territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 19 mars 2015
Adjoint administratifs territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 20 mai 2014

Filière technique

Cadres d'emplois	Eligibilité au	Texte de référence
Agents de maîtrise territoriaux	01/01/2017	Arrêté du 28 avril 2015
Adjoint techniques territoriaux	01/01/2017	Arrêté du 28 avril 2015

Filière culturelle

Cadres d'emplois	Eligibilité au	Texte de référence
Adjoint territoriaux du patrimoine	01/01/2017	Arrêté du 30 décembre 2016

Filière sportive

Cadres d'emplois	Eligibilité au	Texte de référence
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	01/01/2016	Arrêté du 19 mars 2015
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	01/01/2016	Arrêté du 20 mai 2014

Filière sanitaire et sociale

Cadres d'emplois	Eligibilité au	Texte de référence
Infirmiers en soins généraux et infirmiers	01/01/2016	Arrêté du 31 mai 2016
Conseillers socio-éducatifs territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 3 juin 2015
Assistants socio-éducatifs territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 3 juin 2015
Agents sociaux territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 20 mai 2014
Atsem (écoles maternelles)	01/01/2016	Arrêté du 20 mai 2014

Filière animation

Cadres d'emplois	Eligibilité au	Texte de référence
Animateurs territoriaux	01/01/2016	Arrêté du 19 mars 2015
Adjoint territoriaux d'animation	01/01/2016	Arrêté du 20 mai 2014

Détermination des groupes de fonctions et conditions de versement

Comme pour l'IFSE, le CIA est constitué de montants annuels plafonds déterminés par groupes de fonctions à l'intérieur de chaque cadre d'emplois. Les critères professionnels retenus sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la mise en place de l'IFSE (fonctions d'encadrement, de coordination et de pilotage ; technicité, expertise, expérience ou qualification particulière ; sujétions ou degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel).

FILIERE ADMINISTRATIVE

ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Direction générale d'une collectivité	8 820€
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité	8 280€
Groupe 3	Responsable d'une direction, d'un service au sein d'une collectivité	7 470€
ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Direction générale adjointe d'une collectivité	6 390€
Groupe 2	Responsable d'une direction, responsable de plusieurs services	5 670€
Groupe 3	Responsable d'un service, responsable adjoint d'une direction	4 500€
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, fonctions de coordination ou de pilotage, chargé de mission, expertise	3 600€
REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Responsable d'un ou de plusieurs services	2 380€
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage	2 185€
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	1 995€
ADJOINTS ADMINISTRATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Chef d'équipe, gestionnaire comptable, assistant de direction	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	1 200€

FILIERE TECHNIQUE

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Encadrement	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200€
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Égoutier, éboueur, fossoyeur	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution (chargé de la propreté des locaux, agents de restauration...)	1 200€

FILIERE SPORTIVE

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Responsable d'un ou de plusieurs services	2 380€
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185€
Groupe 3	Encadrement de proximité, chef de bassin	1 995€

OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Responsable de la sécurité des installations servant aux APS, assiste le responsable de l'organisation des APS, surveillant des piscines et baignades	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200€

FILIERE ANIMATION

ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Responsable d'un ou de plusieurs services	2 380€
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185€
Groupe 3	Encadrement de proximité	1 995€
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Encadrement de proximité	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200€

FILIERE SOCIALE

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Travailleur familial	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200€

FILIERE MEDICO SOCIALE

CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Directeur d'un EHPAD, conseiller technique, responsable de l'organisation et du fonctionnement du service social et du service socio-éducatif, encadrement de proximité	3 440€
Groupe 2	Directeur adjoint d'un EHPAD, responsable adjoint	2 700€
ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Directeur d'un EHPAD, encadrement de proximité	1 630€
Groupe 2	Directeur adjoint d'un EHPAD, responsable adjoint	1 440€
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, responsables d'office	1 260€
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200€
INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX (catégorie A)		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Infirmier coordonnateur, chef de service	1 705€
Groupe 2	infirmier	1 570€

INFIRMIERS TERRITORIAUX (catégorie B)		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	Infirmier coordonnateur, chef de service	1 230€
Groupe 2	infirmier	1 090€

FILIERE CULTURELLE

ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM PLAFONDS
Groupe de fonctions	emplois	
Groupe 1	encadrement de proximité, responsabilité particulière	1 260€
Groupe 2	Agent d'accueil	1 200€

Modalités de versement et conditions d'attribution

Le CIA sera versé au mois de novembre de chaque année ; le montant sera fixé par l'autorité territoriale par arrêté individuel, selon la réalisation des objectifs issus de l'entretien professionnel réalisé en N -1. Dans un premier temps, il s'agira de transposer, à l'identique, le montant des primes annuelles versées jusqu'alors aux agents de la collectivité (dont la liste est annexée à la présente délibération).

Annexe 1 - Les agents bénéficiaires du CIA

	OUI	NON	Conditions d'attribution
Les Agents permanents Titulaires et stagiaires	X		Au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires
Les Agents permanents contractuels	X		Au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires
Les Agents non Permanents		X	Sans objet
Les apprentis	X		Au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires
Les contrats de droit privé		X	Sans objet
Les assistantes Maternelles	X		Prime complète pour la garde de 3 enfants par jour pendant 5 jours par semaine au cours de la période du 1er décembre N-1 au 30 novembre N. En conséquence la prime sera proratisée de la manière suivante : <u>Montant Maxi x Nombre de Jours Enfants</u> (Nbr de jours ouvrés du 01/12/N-1 au 30/11/N) x 3
Les agents partant en détachement, congé parental et congé de présence parentale.	X		Au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires
Les agents partant en disponibilité et en congés de formation		X	Sans objet
Les agents démissionnaires, licenciés		X	Sans objet

	OUI	NON	Conditions d'attribution
<i>Les agents partant en mutation</i>	X		<i>Au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires</i>
<i>Les agents non titulaires sur poste permanent non renouvelés du fait de l'administration</i>	X		<i>Au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires</i>
<i>Les agents admis à la retraite</i>	X		<i>La prime dans sa totalité – quelle que soit la date de départ</i>
<i>Les agents en demi-traitement de coordination</i>	X		<i>La prime est réduite de moitié lors du passage en demi-traitement de coordination</i>
<i>Les agents décédés</i>	X		<i>Avec le dernier traitement, au prorata du temps de présence et du temps de travail sans tenir compte des heures complémentaires et supplémentaires</i>

Information : création de deux groupes de travail

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, nous n'avons pas encore tout à fait terminé.

Je dois vous informer de la mise en place, suite à vos demandes, de deux groupes de travail.

Un groupe de travail « Commerce » est mis en place suite à la demande de certains d'entre vous, notamment du fait que la loi NOTRe a transféré aux EPCI la compétence Commerce sous deux angles, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Ce groupe de travail se met en place sous la présidence de Stéphanie Auger, qui a entre autres le commerce dans sa délégation. Ce groupe est ouvert à tous ceux d'entre vous, Conseillers communautaires, qui le souhaitent, notamment pour déterminer les actions de soutien aux activités commerciales du ressort de l'EPCI. La définition de l'intérêt communautaire – et c'est le sens de ce groupe de travail – permettra de départager les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes. Je vous invite évidemment à vous inscrire auprès de nos services.

Par ailleurs, un groupe de travail sur « les gens du voyage » se met en place à la demande de certains d'entre vous. Nous avons eu l'occasion d'évoquer de nouveau ce sujet en conférence des maires il y a quelques jours. Il sera sous la présidence de Nicolas Gavard-Gongallud – qui arrive juste au bon moment. Je propose à ceux que le sujet intéresse - évidemment je pense à M. Béhar qui nous a souvent demandé la création de ce groupe de travail – de s'inscrire auprès des services afin que nous le mettions en œuvre dans les meilleurs délais.

Il n'y a pas de remarques là-dessus.

Je vous remercie.

MOTION : « L'Agglomération d'Évieux Portes de Normandie ne doit pas laisser tomber les agents en contrats aidés ! »

M. Guy LEFRAND

J'ai reçu de la part de M. Veyri et de M. Silighini plusieurs motions et questions : une motion sur le logement social, dont nous avons déjà largement parlé, une motion de soutien aux contrats aidés, qui ont déjà été largement évoqués, et une question écrite sur le collège Pablo Neruda.

Messieurs, je vous laisse la parole.

M. Veyri, dont nous saluons l'arrivée.

M. Timour VEYRI

Bonsoir, M. le Président, mes chers collègues.

Gérard Silighini et moi-même allons peut-être alterner pour baliser nos voies.

Vous l'avez rappelé M. le Président, ces sujets ont déjà été abordés soit ici, soit dans nos conseils municipaux respectifs. Néanmoins, l'idée était d'envoyer un signal fort sur deux sujets qui nous concernent tous en tant qu'élus locaux, ces deux sujets étant les contrats aidés, dont la situation nous concerne tous, et le logement social, dont on sait qu'un certain nombre de mesures gouvernementales viendront impacter très directement nos bailleurs ainsi que les bénéficiaires.

S'agissant des contrats aidés dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, je crois que c'est quelque chose qui peut recueillir un très large consensus, mais il est aussi besoin d'un signal fort. Des choses ont été dites, notamment dans la presse par le vice-président Driss Ettazaoui, donc je pense que nous n'aurons pas de difficultés à trouver un consensus sur ce sujet.

L'idée est d'envoyer un signal fort non seulement aux bénéficiaires, aux usagers des services publics qui sont aujourd'hui remplis par les contrats aidés mais aussi, à travers un texte collectif, aux contrats aidés pour leur dire que nous ne les oublions pas et deuxièmement, ce qui est encore plus important, que nous nous engageons à les accompagner dans la situation qu'ils sont en train de vivre.

Ce texte serait assez simple ; je crois qu'il est en ce moment même en train d'être distribué, mais je vais vous le lire, ce qui nous fera peut-être gagner du temps. Il est très court, je vous rassure, mes chers collègues.

L'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie poursuivra son engagement en faveur des agents en contrats aidés.

En effet, des agents qui ont pleinement leur place, qui ont été formés, qui ont démontré leurs compétences, qui sont devenus indispensables pour combler le manque d'effectifs, vont se retrouver à la rue.

Du fait du gouvernement, des services à la population, du soutien aux quartiers prioritaires ne seront plus au rendez-vous.

L'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie soutient ces dispositifs d'insertion par l'emploi souvent dirigés vers les plus isolés et les plus éloignés du marché du travail d'entre nous : jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, tous ceux en rupture ou en difficulté. Aujourd'hui, une part significative des 40 contrats aidés dans les quartiers de La Madeleine, Navarre et Nétreville sont directement impactés – ce qui a été évoqué au moins par voie de presse par Driss Ettazaoui.

L'Agglomération mettra tout en place pour soutenir un monde associatif en grande difficulté, pour s'opposer à ces destructions d'emplois et pour permettre la poursuite des missions dévolues aux contrats aidés.

Au-delà des prises de positions politiques dans la presse – et c'est là un message important – c'est à celles et ceux qui bénéficient de ces dispositifs comme à leurs familles que nous souhaitons, en tant qu'Agglomération, aujourd'hui nous adresser.

C'est pourquoi, - ici j'insère un petit mot sur la municipalité d'Évreux parce qu'il y a tellement de mutualisations que cela me semblait important – la municipalité d'Évreux et l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie s'engagent solennellement :

- à accompagner ces agents ;
- à identifier les filières possibles d'intégration ;
- à respecter les obligations en matière de formation – ce qui est évident, mais cela va mieux en le disant ;
- à multiplier les partenariats avec les acteurs privés afin de faciliter leur insertion professionnelle – ce qui me semble très important vu la place que nous avons dans les milieux économiques.

Voilà la première motion, mes chers collègues, qui pourrait nous unir et pourrait envoyer un message fort aux bénéficiaires des contrats aidés, si vous le voulez bien.

M. Guy LEFRAND

Merci. Lançons le débat. M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOU

Merci M. le Président. Un premier élément de réponse à M. Veyri, qui n'était probablement pas là quand je suis intervenu sur la question des contrats aidés.

M. Guy LEFRAND

Non, il n'était pas là.

M. Driss ETTAZAOU

Votre courrier tombe très à propos ; en même temps nous n'avons pas attendu pour mobiliser le tissu associatif et l'ensemble des associations concernées puisque, comme je le disais tout à l'heure, nous les avons rencontrées, nous les avons assurées du soutien qui est le nôtre et de notre souhait, désir d'intervenir de manière à ce que, sur les quartiers prioritaires, les contrats aidés puissent être renouvelés. Notre intervention ainsi que l'intervention de l'ensemble des maires Ville et Banlieue concernés ont permis de faire reculer, certes dans une moindre mesure, mais de faire reculer le ministre Mézard qui a pris la décision de sanctuariser les contrats aidés – même s'il n'en a pas encore précisé les modalités – sur les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, nous avons invité les associations qui le souhaitent à cosigner, à nos côtés, aux côtés de l'ensemble des élus locaux de France et de Navarre, un courrier à l'attention d'Emmanuel Macron, du président de la République, sur nos craintes, partagées, de voir le tissu associatif fragilisé et le service à la population diminué.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Veyri, je vous en prie.

M. Timour VEYRI

Pardon, M. Ettazaoui, mais ce que je comprends de votre intervention, c'est que vous voterez cette motion avec nous. Nous sommes sur la même longueur d'onde. Est-ce bien cela ?

M. Driss ETTAZAOUI

Nous l'avons même anticipée.

M. Timour VEYRI

Très bien. Nous la voterons donc à l'unanimité. Formidable !

M. Guy LEFRAND

La différence entre vous et nous, c'est que nous avons agi depuis trois semaines-un mois maintenant. Sur les contrats aidés M. Ettazaoui est en première ligne au niveau national pour reprendre tous ces sujets. Nous avons rencontré les associations. Vous n'étiez pas là tout à l'heure, mais je le rappelle, j'ai interpellé moi-même le préfet sur plusieurs types de contrats aidés et notamment ceux qui accompagnent le Programme de Réussite Éducative (PRU) d'Évreux et, grâce à notre intervention, nous avons pu maintenir ces contrats aidés.

Je pense qu'aujourd'hui – comment le dire gentiment ? – vous arrivez un peu après la bataille, vous êtes un peu en réaction face à notre action, et je vous comprends, il y a les actifs et puis les réactionnaires. Je crois qu'il ne s'agit plus de faire une motion, il s'agit d'agir. Cela fait trois semaines que nous agissons, un mois sur d'autres sujets. Nous en reparlerons peut-être à l'occasion de l'autre motion, mais c'est la même chose.

Nous sommes aujourd'hui le 17 octobre et vous nous proposez une motion. Nous, nous agissons, et nous agissons tous les jours, en particulier Driss Ettazaoui, en parfaite coordination avec les maires ruraux, avec lesquels nous avons déjà longuement échangé sur ces sujets, qui sont concernés par ces contrats aidés ; ils n'ont pas attendu une hypothétique motion pour se bouger, pour se mobiliser.

Voilà ce qui nous différencie effectivement, parce que sur le fond nous avons fait le diagnostic avant vous, et sur le fond nous avons agi alors que, de votre côté, vous nous proposez, trois semaines ou un mois après, de réfléchir à la possibilité d'envisager de signer une motion.

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

M. le Président, je tiens juste à dire rapidement que je regrette la tonalité que prennent systématiquement nos débats. J'agis dans un cadre. Vous le savez, ce cadre est contraint et j'essaie d'être dans un esprit collectif. Nous avons un Conseil d'Agglomération ce soir, je peux malheureusement difficilement - et c'est le cas de tous mes collègues – faire des propositions collectives pour que nous ayons des débats sur ces sujets-là en dehors du cadre qui nous est donné. Je pense le faire dans un esprit qui consiste justement d'abord à penser aux personnes concernées, et je trouve dommage que systématiquement nous puissions difficilement évoquer un certain nombre de choses sans être discriminés, moqués, agressés. Je trouve que ce n'est pas la bonne tonalité pour nos débats et, vraiment, je le regrette.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Nous avons organisé une action collective à laquelle de nombreux maires étaient présents le 4 octobre, il y a déjà quinze jours, justement pour dénoncer ces dérives. Je ne crois pas vous y avoir vu, je ne crois pas qu'à ce moment-là vous ayez proposé de vous associer à nous. Au contraire, j'ai cru voir dans certains médias que vous considériez que j'exagerais, que cela ne servait à rien etc.

Sur le fond nous en avons déjà largement discuté pendant nos échanges tout à l'heure. Je comprends que vous n'ayez pas pu être là, mais, encore une fois, nous en avons déjà largement débattu, et donc, à moins qu'il y ait d'autres demandes d'intervention, je vais vous proposer de mettre aux voix cette motion. Je pense que tout le monde l'a eue et a eu le temps de la lire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La motion n'est pas adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **REJETTE (moins 10 voix pour et 10 abstentions) la proposition de motion relative aux contrats aidés présentée par M. Timour VEYRI**

MOTION : « Logement social – Évreux Portes de Normandie défendra le logement social ! »

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de passer à la seconde motion.

M. Gérard SILIGHINI

Ce n'est pas une motion mais une question écrite.

M. Guy LEFRAND

Non, nous sommes sur la deuxième motion qui concerne le logement social, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Pardon.

M. Timour VEYRI

Dans le même état d'esprit que pour la première motion, cette seconde motion vise à alerter le public, notamment via la presse, mais également l'État sur un certain nombre de dispositions qui sont actuellement prises et qui vont fragiliser les bailleurs et donc, à terme, les locataires.

Comme vous le savez, un certain nombre de mesures ont été prises. Je ne vais pas tout lire car ce serait évidemment trop long, mais cette motion concerne la baisse des APL et la volonté de l'État de faire compenser cette baisse des APL par les bailleurs, ainsi que l'annonce récente d'une baisse supplémentaire des APL de 50 à 60 €.

[Mme Leseigneur intervient.]

Laissez-moi terminer, Mme Leseigneur.

Au niveau national, 6.5 millions de locataires vont perdre 5 € dès ce mois-ci, et ce n'est qu'un début, puisqu'en 2018 le gouvernement compte retirer – pardon, mais ce n'est pas moi qui le dit – 60 € de plus à chaque locataire HLM qui perçoit les APL en faisant reporter la compensation sur les organismes HLM. En faisant ainsi, nous considérons que le gouvernement menace le bon entretien des logements, la réhabilitation thermique, la production de nouveaux HLM, l'encadrement humain et les missions sociales.

Je tiens juste, Mme Leseigneur, à dire que l'idée, encore une fois, est de nous associer non pas à Timour Veyri, ce n'est pas l'intérêt, mais notamment à ce qui a pu être lancé par l'Union sociale pour l'habitat le 14 octobre dernier, l'Union sociale qui a demandé aux collectivités territoriales de monter au front avec elle pour défendre le logement social.

M. Guy LEFRAND

Nous l'avons fait.

M. Timour VEYRI

À Évreux et dans l'agglomération nous sommes évidemment particulièrement impactés par ces mesures et, donc, la proposition qui est faite consiste dans un premier temps à dresser un constat, qui est celui qui est fait par l'Union sociale pour l'habitat, et le faire collectivement à travers ce texte, et dans un second temps à faire connaître cette position publique au préfet de l'Eure qui est le représentant du gouvernement sur notre territoire et qui fera passer le message au bon niveau.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce Mme Pecqueux ou Mme Leseigneur ?

Mme Leseigneur.

Mme Diane LESEIGNEUR

Soit vous n'avez pas bien lu, soit vous avez parlé trop vite, ce qui est possible, mais vous avez dit que les APL vont finir par baisser de 50 à 60 €. C'est une erreur. Les APL ne vont baisser que de 5 €. Ce sont les bailleurs qui devront baisser les loyers de 50 à 60 €, ce qui est tout à fait différent et ce qui ne change rien à l'impact de la mesure. Je pense que vous vous êtes trompé parce que vous avez dû parler un tout petit peu trop vite.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Que vous dire ? Nous avons également parlé de ce sujet pendant de longues minutes tout à l'heure, mais encore une fois je ne vous fais pas grief de n'avoir pas pu être présent. Nous avons voté des garanties d'emprunts au Conseil municipal au mois de mai ; vous n'étiez pas présent. Nous avons voté des garanties d'emprunts au Conseil communautaire en juin ; vous n'étiez pas présent. Ces garanties sont aussi une manière d'accompagner le logement social. Nous avons déjà eu largement l'occasion d'en parler tout à l'heure, mais aussi depuis longtemps, je suis intervenu, tout comme plusieurs de mes collègues, non seulement auprès du Préfet, qui est là, le pauvre homme, pour appliquer les décisions qu'on lui impose, mais auprès de François Baroin, qui considère lui aussi que cette mesure est une bombe et qui porte le même jugement que nous. Nous avons déjà débattu tout à l'heure dans cette enceinte du risque financier, que vous connaissez probablement et qui est de 100 M€ pour cette Agglomération d'Évreux. Nous avons déjà porté tous ces sujets au niveau national. Nous avons rencontré déjà les bailleurs sociaux de notre territoire. J'ai rendez-vous dans quelques jours avec Gérard Larcher, le président du Sénat, pour lui demander de porter ses voix.

Alors, bien sûr, nous sommes particulièrement conscients, et nous le sommes depuis déjà très longtemps, et nous en avons d'ailleurs parlé le 4 octobre, jour de notre action de sensibilisation à laquelle vous n'étiez pas présent. Je pense que faire des motions, faire de la politique politicienne n'est plus le sujet. Comment dit le Président ? C'était avant, c'était l'ancien monde. Je ne sais plus comment il dit. Je pense qu'à présent il faut agir en direct, il faut agir de manière efficace, de manière ciblée. Faire une motion n'a jamais fait changer quoi que ce soit à qui que ce soit. A contrario, le travail que nous menons, d'abord de renseignement, est efficace. J'ai eu l'occasion d'échanger longuement avec notre député M. Gouttefarde, que j'ai reçu pendant une heure et demie, et nous avons parlé une demi-heure de ce sujet. Il a même été tellement intéressé qu'il m'a demandé de lui faire passer un dossier, parce qu'il ne savait pas qu'il y avait ce danger pour les collectivités et pour les bailleurs sociaux. Nous avons trouvé une écoute, tant auprès de M. Gouttefarde que de M. Baroin et dans quelques jours, je n'en doute pas, de M. Larcher. Voilà le travail que nous menons.

On se fait plaisir avec de telles motions, mais le travail doit être mené à un autre niveau, et vous le savez, vous qui êtes un professionnel de la politique. Vous savez, moi je ne suis que médecin, je ne connais pas grand-chose à la politique, j'essaie de m'adapter ; vous, vous êtes un vrai professionnel de la politique, vous connaissez tout cela mieux que moi, vous savez que le travail se mène à un autre niveau que celui de ces motions. Je vous redonne la parole, puis nous passerons au vote.

M. Gérard SILIGHINI

C'est moi qui ai demandé la parole.

M. Guy LEFRAND

Pardon, M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Très brièvement.

J'ai parfois l'impression, quand vous répondez de cette façon-là, et quand vous dites à M. Veyri – d'ailleurs vous personnalisez assez fortement – qu'il ne fait rien, qu'il ne fait que des motions cependant que vous travaillez, que vous oubliez un détail : vous êtes aux affaires. Il me paraît donc à peu près normal que vous fassiez le travail que nous ne pouvons pas faire parce que, non seulement nous ne sommes pas aux affaires mais que, lorsqu'il y a une proposition de motion comme celle-là, qui pourrait finalement marquer publiquement que l'ensemble du Conseil d'Agglomération, avec tous les maires, tous les Conseillers municipaux qui le composent, est préoccupé par telle ou telle question, vous répondez gentiment que ce n'est pas la peine parce que vous avez déjà tout fait.

Dois-je en conclure, M. le Président, que, par exemple, pour en revenir à la première motion sur les emplois aidés, et si je vous entends bien, aucun emploi aidé ne sera supprimé dans cette agglomération, dans quelque commune que ce soit, dans quelque association que ce soit, parce que vous avez fait le travail ?

Dois-je en conclure, M. le Président, qu'aucun organisme de logement social qui travaille dans cette agglomération n'aura quelque difficulté que ce soit parce que vous avez fait le travail ?

Vous avez vu le président du Sénat, vous avez sans doute vu le secrétaire d'État auprès du ministre du Budget, vous avez peut-être vu le ministre du Budget lui-même. Je l'entends bien tout cela, mais pouvez-vous nous garantir l'efficacité de ce travail de *lobbying* que vous prétendez faire tout seul.

M. Guy LEFRAND

Il est sûrement plus efficace qu'une motion. Oui, je le prétends.

Excusez-moi, M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Je tiens à remercier Gérard Silighini pour ses paroles, mais, encore une fois, je crois vraiment qu'il y a un problème de tonalité globale. La question du respect est quelque chose qui me semble essentiel entre nous, et je ne crois pas que ce soit respecter les hommes et les femmes qui ont été élus comme vous par les habitants de notre territoire que de rayer, par exemple, d'un trait de plume Mme Gipson de la liste des parlementaires ou de traiter le Préfet de « pauvre homme ».

Je suis choqué par vos propos.

M. Guy LEFRAND

Continuez comme cela.

M. Timour VEYRI

Je suis désolé, et j'espère vraiment que le Préfet – mais je n'en doute pas – saura trouver la réponse adéquate. En ce qui me concerne, en tant qu'élu, je ne peux pas cautionner le fait que nous échangions ainsi entre nous. Revenons au fond deux secondes.

Vous dites que la communication ne sert à rien, que les textes ne servent à rien. D'abord le droit ce sont les textes. Alors, pardon, mais si les textes ne servent à rien, ici nous ne servons à rien. Vous pourrez arguer que ce n'est pas du normatif. Si ce n'est pas du normatif, voulez-vous vraiment, M. le Maire, que je fasse la liste des textes non normatifs que vous faites voter au Conseil municipal d'Évreux depuis quelques années et peut-être un peu moins à l'Agglomération ?

Franchement, quel sens cela aurait-il ? Je ne vais pas vous donner un cours de politique. Il paraît que je suis un professionnel, eh bien écoutez, faites cela mieux que les amateurs. Je vais vous dire quelque chose de très simple : lorsque l'on fait de la communication – pardon, mais là je m'adresse à mon maître –, on s'adresse à la population, on envoie des signaux. Alors, excusez-moi de le dire, mais je ne pense pas être le seul à considérer que sur le logement social, sur les contrats aidés, les signaux que nous pourrions collectivement envoyer à la population concernée, vous et moi ensemble par un même texte, comme j'avais la naïveté de le croire, seraient des signaux positifs. Lorsqu'il s'est agi, devant les usines de Navarre, de venir cautionner une opération de communication, qui était d'autant plus importante qu'elle a permis de montrer à nos interlocuteurs que sur un sujet pareil la gauche et la droite, vous et moi, vous et nous, étions ensemble pour peser dans le débat, nous avons fait de la communication, mais cela me semblait important.

Balayer ces sujets-là ainsi au prétexte que ce serait uniquement des signaux envoyés, je trouve que ce n'est pas responsable, parce que nous sommes aussi là en tant qu'élus pour envoyer des signaux, des valeurs, une grille de lecture des choses. Pardon de le dire parce que cela me semble une évidence, mais c'est ce que vous avez fait sur la taxe d'habitation. Vous avez fait de la communication : vous avez mis votre belle écharpe, vous aviez vos chaussures qui étaient bien brossées et vous êtes passé sur toutes les télévisions de France. Pourtant, c'était utile, selon vous. Et d'ailleurs je pense que c'était utile de manière générale parce que cela a permis d'alerter sur les difficultés qu'ont et qu'auront les collectivités territoriales. Il se trouve que j'avais un désaccord sur la question même de la taxe d'habitation, mais la démarche était louable et je ne considère pas que le fait de faire de la politique soit un vilain mot. C'est ce que vous avez fait mercredi dernier sur la taxe d'habitation.

Enfin, quant à l'ancien monde, pardon mais ce n'est pas à moi de vous donner des leçons d'ancien monde. Une chose est sûre, c'est que l'ancien monde qu'ont rejeté les électeurs est justement le monde où, parce qu'on n'est pas du même bord politique, lorsque l'on propose un texte sur lequel on est d'accord, on s'abstient, on vote contre, on raille. Excusez-moi mais c'est exactement ce que vous êtes en train de faire, ce que vous avez suggéré de faire, et je trouve cela simplement dommage.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour cette motion ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **REJETTE (moins 8 voix pour et 14 abstentions) la proposition de motion relative aux logements sociaux présentée par M. Timour VEYRI**

QUESTION ÉCRITE : Fermeture du collège Pablo Neruda et nouvelle sectorisation des collèges

M. Guy LEFRAND

Nous avons à présent une question orale de M. Silighini et M. Veyri. (Je donne les deux noms puisqu'il paraît que je personnalise trop.)

M. Gérard SILIGHINI

Je garde le micro.

M. Guy LEFRAND

Gardez, gardez.

M. Gérard SILIGHINI

Une question écrite.

M. Guy LEFRAND

Pardon, il s'agit d'une question écrite ; les questions orales n'existent pas dans le règlement intérieur. C'est une question orale que vous nous avez fait parvenir par écrit.

M. Gérard SILIGHINI

C'est une question orale que je vous ai fait parvenir par écrit, nous sommes d'accord. Cela ne pose pas de problème, je peux improviser.

M. Guy LEFRAND

C'est du normatif.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne vous lirai pas cette question qui est très longue, je vous la présenterai simplement en un instant.

Il s'agit de la fermeture programmée pour la rentrée 2018 du collège Pablo Neruda.

Je pense que si vous lisez la presse, pour ceux qui ne sont pas tout près d'Évreux et du quartier de La Madeleine, vous en avez un tout petit peu entendu parler.

Cette fermeture dépend de la compétence du Conseil départemental et non de la nôtre, la sectorisation qui s'ensuit dépend de la compétence du Conseil départemental et non de la nôtre, et cependant je souhaiterais qu'il y ait un minimum d'informations sur le sujet, et un minimum d'informations que je justifierais avec trois arguments.

Le premier argument est que la fermeture du collège Pablo Neruda induira une resectorisation, qui ne nous a pas été officiellement présentée ici me semble-t-il, et qui concerne aujourd'hui 16 communes dont la plupart relève de l'Agglomération. Le fait de fermer le collège Pablo Neruda à Évreux n'est pas une affaire ébroïco-ébroïcienne, cela concerne 16 communes du département dont la plupart de l'agglomération.

Cela concerne, dirais-je, plus largement les communes de l'agglomération parce que cette resectorisation modifiera aussi les équilibres démographiques d'un certain nombre d'établissements. Ils ont des capacités d'accueil théoriques, chacun le sait, mais les maires en particulier qui ont à gérer des écoles savent ce que signifie le terme de capacité d'accueil théorique : on ne peut pas toujours accueillir selon ces fameuses capacités théoriques. Par exemple, si l'on charge aujourd'hui un collège comme le collège de Navarre à hauteur de cette capacité théorique qui doit être de l'ordre de 700 élèves, je vous fiche mon billet que cela donnera une situation intenable. Si l'on charge le collège Jean Jaurès dont la capacité théorique doit être, de mémoire – j'accepte de me tromper – de l'ordre de 750 élèves, de la même façon nous en arriverons à une situation très vite intenable. Et quand je dis une situation très vite intenable, cela veut dire qu'elle sera intenable pour les enfants qui viennent de toutes nos communes et qui seront dans ces collèges.

Voilà pour la deuxième raison.

Troisièmement, il y a quand même dans cette affaire de fermeture sèche – puisqu'il s'agit d'une fermeture sèche – quelque chose qui me préoccupe. Nous, l'Agglomération, les bailleurs sociaux, l'État, la Région, la Ville, le Département, avons collectivement investi un quart de milliard d'euros pour rénover le quartier de La Madeleine. Un quart de milliard d'euros. Nous avons investi cet argent en essayant de rétablir dans ce quartier de la mixité, en essayant de faire en sorte – ce qui relève quand même de notre compétence – que ce quartier retrouve des perméabilités et redeviennent une partie d'Évreux, une partie de l'agglomération.

Fermer le collège sans avoir fait le bilan de cette opération de rénovation urbaine, c'est-à-dire sans avoir regardé en quoi les choses ont évolué positivement, revient d'une certaine façon à se dire que nous ne voulons pas savoir si le quart de milliard d'euros que nous avons investi a porté ses fruits puisque de toute façon on ferme le collège du quartier.

On donne effectivement l'argument de la mixité sociale dans le collège, mais regardons réellement comment évolue ce dernier.

J'ai pris les chiffres 2011-2016. Si l'on regarde les retards à l'entrée en classe de 6^e : en 2011, le chiffre était de 26 % ; en 2016 il est de 16,2%, une évolution qui est beaucoup plus intéressante que l'évolution que l'on a en moyenne départementale. Si je regarde le taux de réussite au brevet, en 2011 nous sommes à 63,6% et en 2016 à 76,3% ; on ne peut pas dire que l'évolution soit une dégradation des résultats. Si je regarde la proportion des mentions au brevet, en 2011 nous sommes à 16,1% et en 2016 à 28,2% ; là encore nous avons une évolution qui me paraît très positive. Si l'on regarde l'orientation au lycée, vers les classes de 2^{nde}, en 2013 nous étions à 44,9% et en 2016 nous sommes à 52,9%.

Nous pouvons continuer ainsi longtemps, et c'est d'ailleurs le sens de la question que j'ai posée à Driss Ettazaoui au moment où il présentait les subventions. J'ai demandé si effectivement on regardait le bilan des actions pour le REP Neruda, bilan qui me paraît extrêmement positif. Alors, je me doute que vous n'êtes pas tout à fait d'accord, M. Ettazaoui.

La question, me semble-t-il, est une question qui nous concerne parce qu'il s'agit d'un service public sur notre territoire, il s'agit peut-être de se poser la question de la légitimité – non pas de la légalité, qui est autre chose – d'une telle fermeture compte tenu des politiques qui ont été menées dans cette Agglomération pour l'aménagement de son territoire et il s'agit de toute façon, pour le moins, d'avoir ici cette information que je demande sur la nouvelle sectorisation induite par cette fermeture.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Mme Leseigneur.

M. Silighini a gardé le micro.

Mme Diane LESEIGNEUR

Merci. J'ai envie de dire, mais sans faire de l'humour déplacé, « Saint ANRU, priez pour nous ». Effectivement, vous avez raison, l'argent qui a été déployé au niveau de l'ANRU pour le quartier de La Madeleine était considérable. Aujourd'hui nous le payons deux fois. Nous le payons une première fois parce que les dépassements considérables qui ont été extrêmement mal gérés ont terriblement mis en danger Eure habitat. 50% des difficultés d'Eure habitat sont dus à l'ANRU. Deuxième sujet, et excusez-moi, mais je ne m'adresserai pas ici au Conseiller municipal ou au Conseiller communautaire, mais je m'adresserai à quelqu'un qui connaît bien le sujet, qui était élu au Conseil départemental à l'époque. Que n'avez-vous pas, auprès de votre collègue Michel Champredon, fléchi de l'argent – parce que l'ANRU sert aussi à cela quand on a des éléments sur un quartier – et travaillé sur le collège Neruda qui devait déjà être travaillé à l'époque. Cela n'a pas été fait. Vous ne vous êtes intéressé qu'à l'urbain, qu'au bâtimentaire, alors que là on avait une manne pour pouvoir le faire. Cela n'a pas été fait.

Que n'avez-vous pas changé la carte scolaire à l'époque lorsque M. Michel Champredon était conseiller départemental sur le canton d'Évreux sud et que je l'avais moi-même sollicité, en tant que conseillère municipale de Guichainville ? À l'époque, le maire de Guichainville, M. Bibes, commençait à dire que Guichainville ne pouvait plus être la seule commune rattachée au collège Neruda. Tout le monde était là et nous avons soulevé le problème « Changer la carte scolaire ? Oui, nous allons le faire. » Rien. Cela n'a pas été fait. Que n'avez-vous pas fermé le collège Neruda à l'époque alors que M. Destans l'avait lui-même inscrit dans les projets et décidé ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été ?

Aujourd'hui nous nous retrouvons obligés de devoir évaluer des politiques publiques, le bilan de l'ANRU. Concernant le bilan de l'ANRU pour le collège Neruda, excusez-moi, si nous devons le mesurer, force est de constater qu'il n'est pas positif. Oui, il l'est en matière d'éducation, et nous l'avons toujours dit depuis le début. Heureusement qu'avec un REP+ on mesure des résultats parce que sinon cela poserait question sur l'intérêt de mettre de l'argent supplémentaire dans ce type d'établissement. Seulement en matière de mixité sociale, on ne peut pas dire un jour que la mixité sociale est importante, qu'il faut absolument faire tout pour cela, et puis prétendre ensuite qu'on se moque de la question, que cela ne sert à rien, que c'est juste de la poudre aux yeux. À un moment on s'attaque au sujet, on y réfléchit et on regarde ce qui est possible.

Alors, il est certain qu'il n'est pas confortable de devoir refaire une carte scolaire quand on doit s'atteler au dossier. J'aurais évidemment préféré que vous le fassiez, nous n'aurions pas eu à le faire, nous aurions été tranquilles. Toutefois, je répéterai ce que je dis tout le temps : REP+ est à l'Éducation nationale ce que l'antidépresseur est au malade, et le seul but ne doit pas être de le laisser sous antidépresseur, l'objectif est qu'il s'en sorte. Il faut faire en sorte que nous ayons un minimum de REP+ sur notre territoire et qu'il y ait plus de mixité sociale, et c'est ainsi que la carte scolaire a été pensée.

Je laisserai le soin à M. le Président de vous dire si cette carte sera ou non présentée ici, mais de toute façon, pour l'instant, rien ne peut être présenté tant que cela n'a pas été voté en Assemblée plénière au Conseil départemental.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président.

Cher Gérard Silighini.

Je voudrais vraiment essayer de lui faire passer un message empreint de beaucoup de conviction et de beaucoup de sincérité. Je pense qu'il connaît mon engagement, mon attachement à ce quartier de La Madeleine ; il sait que j'y connais nombre et nombre de personnes, responsables associatifs, habitants, prescripteurs d'opinion, et que si je me suis fait, je me suis fait aussi grâce à ce quartier qui y a largement contribué. Quand s'est posée la question de la fermeture du collège Pablo Neruda, quand Sébastien Lecornu, quand la majorité départementale a pris cette décision, je me suis interrogé parce que l'honneur d'un élu, et sa dignité, est de se poser les bonnes questions et de dire si c'est bien quand cela l'est, et il soutient, puis, quand celui lui semble être mal, il dénonce. C'est ce que je fais aujourd'hui pour les contrats aidés, pour la baisse des subventions, alors que le gouvernement qui est en place aujourd'hui l'est parce que ma famille politique y a contribué. À nos amis, on doit la vérité.

J'en finis avec mon préambule.

Autrement dit, si j'étais opposé, totalement opposé à la fermeture de ce collège – et le Président le sait – j'aurais eu la liberté de dire sur un sujet comme celui-ci, sur un sujet aussi sensible, que je ne partage pas la décision de Sébastien Lecornu. Or, ce n'est pas le cas. Je vais expliquer pourquoi ce n'est pas le cas, je vais m'expliquer avec beaucoup de conviction. Je n'arriverai probablement pas à vous persuader. Concernant le renouvellement urbain, et vous avez raison de le dire, des centaines et des centaines de milliers d'euros ont été déversés sur ce quartier-là pour son aménagement. Il a réussi un certain nombre de choses. L'hôtel d'agglomération, dans lequel nous siégeons aujourd'hui, a été financé en grande partie par les fonds de l'ANRU. C'est dans le cadre de la politique de la ville que nous avons les uns et les autres la possibilité de siéger et de prendre des grandes décisions qui sont des orientations pour notre future intercommunalité. L'école Maxime Marchand, l'école Joliot-Curie, la médiathèque etc. sont également au nombre de ces choses. Le renouvellement a permis beaucoup de choses positives, mais il y a bien une chose à laquelle il n'a pas répondu – et je ne vais pas jeter l'opprobre ou rejeter la responsabilité sur les mandatures précédentes – : à la question du peuplement et à la question de la mixité sociale. S'il y a bien une chose que le renouvellement urbain n'a pas permis, cher Gérard Silighini, c'est la mixité, parce que sur ce quartier-là nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, réussi à diversifier le peuplement. C'est de cela dont souffre aussi le collège Pablo Neruda. Ne nous voilons pas la face, nous savons qui sont les enfants ou les élèves en grande majorité, quelles sont les origines de ces enfants, qui font qu'aujourd'hui on n'est pas loin d'un collège ghetto du fait – je le dis sans aucune note péjorative – de la concentration de la pauvreté mais aussi de groupes culturels au sein de cet établissement.

Ce n'est pas ce que je veux pour la République. Pour moi, la République est diverse, variée, et puis on apprend à se connaître, on apprend à grandir ensemble, comme on l'a fait probablement par le passé, et l'image que donne aujourd'hui le collège Pablo Neruda n'est pas celle que je veux pour la République.

Voilà pour la question de la mixité.

Ensuite, j'ai beaucoup concerté, j'ai interrogé les personnes autour de moi, avant de me faire mon opinion, parce qu'il a fallu que je construisse ma réflexion, et rares, très rares sont les gens qui m'ont dit que demain ils scolariseraient leur enfant à Pablo Neruda. La majeure partie des gens auxquels j'ai posé la question m'ont dit que Pablo Neruda ne serait pas pour leurs enfants et que s'ils pouvaient obtenir une dérogation (ce que l'on appelle le processus d'évitement), ils le feraient pour que leur enfant n'aille pas dans ce collège. Alors, M. Silighini, je vous poserai une seule question : pourquoi vouloir pour les enfants des autres ce que nous ne voulons pas pour nos enfants ? C'est cela la vraie question. Parce que mes enfants, M. Silighini, je ne les mettrais pas à Pablo Neruda. Et cela, c'est la deuxième réponse que je vous apporte.

Sur la question des résultats scolaires, que vous soulignez, on peut aussi regarder le rang de Pablo Neruda dans le classement des collèges. Ce classement s'appuie sur deux critères : le taux d'obtention du brevet, qui est corrélé au taux de mentions. Sur les 69 établissements publics et privés du département, le collège Pablo Neruda n'est classé ni 30^e ni 40^e ni 60^e, mesdames et messieurs les élus, il est classé 68^e sur l'appui de ces deux critères-là – ce qui est vérifiable car ce sont les chiffres de l'Éducation nationale ; j'ai eu l'occasion d'en parler avec les professeurs et personne ne remet en question ce résultat, vous pouvez les trouver sur Internet. Une fois de plus, est-ce que je vais vouloir pour ces enfants-là ce que je ne voudrais pas pour mes enfants ? Clairement, ma réponse est non. C'est pour l'ensemble de ces raisons, mon cher Gérard Silighini que demain je ne m'opposerai pas à la fermeture du collège Pablo Neruda, parce que je pense que, si effectivement on cherche à niveler par le haut – ce qui est notre souhait à tous, nous voulons la réussite de nos enfants et que l'égalité des chances soit une réalité non seulement dans les mots mais aussi dans les faits – nous ne pouvons qu'être les uns et les autres d'accord. Je sais que c'est une décision difficile, elle m'a remué moi aussi, elle concerne tout de même 400 enfants. Cette question nous interroge, mais à un moment donné la responsabilité et la dignité d'un élu est de prendre cette décision, de la prendre en connaissance de cause et en conscience.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Ettazaoui. Voilà qui est parlé.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je n'insisterai pas trop sur le discours de Mme Leseigneur, qui a un peu confondu d'ailleurs l'ANRU et l'ORU, mais je ne peux pas lui en vouloir pour cela. Je parlais d'une opération de renouvellement urbain (ORU) et non de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, mais c'est important parce que l'opération de renouvellement urbain a, je vous le rappelle, mes chers collègues, traversé les sensibilités politiques. Je me souviens de la première réunion de lancement à la Maison de quartier de La Madeleine organisée par Roland Plaisance. Cette opération a été mise en œuvre, pour la Ville d'Évreux, par Jean-Louis Debré, a continué sous la mandature Champredon et si ma mémoire est bonne, il y a eu encore quelques restes sous la mandature Lefrand. C'est donc une opération de très longue haleine, une opération qui effectivement aura été très coûteuse, et une opération dont il faut essayer de mesurer l'impact. J'en reviens à la question de la mixité sociale. Bien sûr, on peut faire le vœu pieux de créer de la mixité sociale. Il y a eu un endroit où il y avait de la mixité sociale, c'était le service militaire pour les garçons. Tout le monde y était, normalement, mais tout le monde y était à 18 ans. Tout le monde s'était préparé avant, dans son école élémentaire, dans son CES de campagne, dans son centre d'apprentissage, et effectivement il y avait ce moment de grand brassage et de mixité sociale.

Un collège est un établissement de proximité. Alors, il y a des gens qui sont aussi anciens que moi, peut-être y en a-t-il même de plus anciens. Qu'est-ce qu'un collège ? Le collège correspond à la fin de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire que à ce qu'était l'école élémentaire pour les anciens à l'époque où la scolarisation était obligatoire jusqu'à 14 ans et où elle menait au certificat d'études. C'est cela un collège. Est-il venu à l'idée d'un maire dans une commune quelconque à l'époque du certificat d'études de dire : « Je ferme mon école élémentaire parce que finalement on est là entre paysans et il faut de la mixité sociale. Je vais fermer mon école et je vais envoyer mes enfants à la ville pour qu'ils aient des chances comme les autres. »

Excusez-moi, mais il faut remettre le collège à sa place en tant qu'établissement de proximité. Qu'il n'y ait pas de mixité au collège Pablo Neruda est une évidence ; il n'y en a pas dans le quartier.

[Plusieurs élus reprennent le mot « paysan ».]

M. Guy LEFRAND

Paysans.

M. Claude ROYOUX

Tous les maires sont des paysans.

M. Gérard SILIGHINI

Je parlais des gens d'avant guerre. Cela fait quand même assez longtemps me semble-t-il que l'école est obligatoire au-delà de 14 ans. Je parlais de cette période. Je peux même vous dire que la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans date de la loi Berthoin en 1959. Eh bien, oui, je suis désolé, un ancien inspecteur d'académie sait ces choses-là.

M. Guy LEFRAND

Il y a les paysans ignorants et les sachants.

M. Gérard SILIGHINI

Je continue. Un collège est un établissement de proximité et, en tant que tel, il ressemble à son quartier. C'est sur le quartier que nous devons travailler, c'est ce quartier qui doit évoluer.

Aujourd'hui, et je l'ai écrit, et cette phrase je l'assume pleinement, si nous fermons le collège Pablo Neruda, ce service public de proximité qui s'adresse aux jeunes, qui fait la formation des jeunes, qui réussit – parce que je ne parle pas pour ma part d'une année donnée mais je parle d'évolution, et nous avons une évolution beaucoup plus rapide, une amélioration beaucoup plus rapide à Pablo Neruda que ce que nous avons dans le département. Il faut raisonner en termes d'évolution parce que c'est pour cela que nous avons fait l'ORU, c'est pour cela qu'il y a des REP+. Si l'on ferme Pablo Neruda, si nous acceptons cela ainsi sans en discuter, cela veut dire que nous faisons le pari de l'échec de l'ORU et nous disons de façon quasi définitive que La Madeleine est et sera toujours un ghetto et que la seule chose que l'on puisse faire est de lui enlever ses enfants pour les sauver. C'est cela la fermeture de Pablo Neruda !

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président.

Je voulais rebondir sur les propos de M. Silighini qui évoquait l'ANRU et l'ORU. Je dirais que le principe était le même : l'ANRU est l'agence qui débloquent les crédits et l'ORU est le principe du renouvellement urbain. J'étais présent en 2005 lorsque le contrat de l'ANRU a été signé et Guy Lefrand était également aux côtés de Jean-Louis Debré à ce moment-là. Je peux vous assurer que dès le départ Jean-Louis Debré a mis sur la table le dossier de l'école Maxime Marchand, qui devait disposer d'un maximum de crédits alloués par l'ANRU parce qu'il avait fait le choix effectivement du renouvellement urbain et de la mise à disposition d'équipements de qualité pour les habitants de ce quartier, et qu'à aucun moment le sujet du collège n'a été mis sur la table. Je voulais évoquer aussi la question de l'évaluation de l'opération de renouvellement urbain. Cette évaluation était dans ses objectifs et je crois que nous avons tous pu l'évaluer. L'objectif de ce renouvellement urbain, dès le départ, était de dédensifier et de décroïsonner. Et ce sont ces mêmes arguments qui ont conduit le Conseil départemental à être dans la même philosophie du décroïsonnement et à vouloir sortir les habitants du quartier de leur quartier.

Ainsi, l'évaluation de la rénovation urbaine est actée puisque les aménagements urbains, les percées de voirie sur le boulevard du 14 juillet et sur la rue Jean Moulin ont été effectués pour permettre justement le décroïsonnement de ce quartier vers l'extérieur ; la zone franche a été validée au même moment pour que le développement économique soit un effet de levier pour l'insertion par l'emploi ; et la reconstruction en un pour un au moment où l'on dédensifiait justement pour « déghettoïser », comme l'évoquait Driss Ettazaoui sans hypocrisie, en toute transparence et en toute sincérité, le quartier de La Madeleine comme de nombreux quartiers de La Madeleine en France. Dans toutes les villes moyennes de France nous avons des quartiers de La Madeleine. Et cette « déghettoïisation » a pu être menée à bien parce que justement l'ANRU, qui était dans cette philosophie du décroïsonnement des habitants du quartier, avait opposé aux bailleurs, aux collectivités locales le fait de reconstruire un logement déconstruit sur le quartier de La Madeleine sur le périmètre de la commune mais en dehors d'un quartier prioritaire. S'agissant de cette évaluation de l'ANRU que vous évoquez, par ces diagnostics et par ces faits, l'évaluation montre bien qu'au départ la philosophie était de décroïsonner. La fermeture de l'équipement Pablo Neruda participe de la même stratégie. Et puis, surtout, les enfants ne vont pas aller nulle part. Ils vont rester dans un équipement de proximité, c'est-à-dire sur la commune d'Évreux, sur trois collèges de la Ville d'Évreux. Pour en discuter avec des parents d'élèves ou d'enseignants, dont curieusement je croise un certain nombre dans des écoles privées, je peux vous dire qu'il ne faut pas faire preuve d'hypocrisie dans cette affaire. Comme le soulignait mon collègue Driss Ettazaoui, à un moment donné il faut penser de la même manière que nous penserions en tant que parents. Que ferions-nous en tant que parents ? Je pense que cette hypocrisie n'est pas encore tombée. Le mérite de la question que vous posez à travers cette question orale par écrit est au moins qu'elle nous permet d'échanger, de dialoguer et de débattre. Il s'agit d'un vrai sujet, mais le sujet est la mixité et l'inclusion républicaine.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce Mme Bocage ou Mme Bénard ? Mme Le Goff. Excusez-moi, mais vous n'êtes pas sur votre micro. Allez-y Mme Le Goff.

Mme Hélène LE GOFF

On peut avoir des envies de mixité, il n'y a pas de problème. Le problème, c'est qu'à Guichainville, même si les professeurs des écoles essaient d'inciter les parents à mettre leurs enfants en 6^e à Pablo Neruda, même s'ils organisent des rencontres en fin d'année entre les élèves de CM2 et les enfants du collège, la mauvaise réputation de l'établissement est tenace et les parents, s'ils n'arrivent pas à avoir de dérogation, préfèrent mettre leurs enfants dans le privé qu'à Pablo Neruda.

M. Guy LEFRAND

Merci. Est-ce Mme Hannoteaux ou M. Nogarède.

Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEaux

Je ne vais pas parler de mixité, mais ce qui m'inquiète dans ce quartier, c'est que le collège, pour l'instant, est encore un équipement structurant. Des familles s'y rencontrent, les professeurs y rencontrent les familles, des enfants y font des choses ensemble. Dans ce quartier, la Caisse d'Épargne ferme à la fin de l'année, la BNP est partie. Que va-t-il rester dans ce quartier ? Des maisons ? Des appartements ? Des gamins qui joueront dehors avec deux-trois petits trucs parce qu'il n'y a pas beaucoup de parcs pour enfants ? Je suis catastrophée de tout ce que je peux entendre ce soir. Depuis l'âge de 30 ans j'ai travaillé à La Madeleine, j'y viens encore pratiquement tous les jours pour mon association, et je vois ce quartier se dégrader. La Caisse d'Épargne ferme alors que c'est là que les gens se rencontrent. Ce matin, devant le collège, il y avait une cinquantaine de mères de famille. Je suis allée les voir, elles sont malheureuses de savoir que ce collège va fermer. Alors, je ne vais pas parler de machins, de trucs d'ANRU, d'ORU, je parle de la réalité des familles et de la difficulté des mamans qui ne savent pas comment elles vont faire pour la cantine quand leurs enfants iront dans un autre collège. Une majorité d'enfants ne mangent pas à la cantine parce que ces familles ont un problème d'argent. Qu'allons-nous retrouver dans les autres quartiers ? Des enfants qui viendront avec un casse-croûte et mangeront sur le banc dehors. Honnêtement, et là je ne parle pas en tant qu'élue mais en tant que citoyenne, je trouve cela scandaleux d'entendre certains dire qu'ils ne mettraient pas leurs enfants à Pablo Neruda. Qu'un élu dise cela, c'est scandaleux. J'ai aussi eu un enfant et j'ai aussi une petite fille, et si elles avaient habité dans le quartier, pour faire vivre le quartier, elles y seraient allées.

[Les élus manifestent leur désaccord.]

Attendez, j'ai quand même le droit de m'exprimer.

M. Guy LEFRAND

Laissez parler Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEaux

Franchement, et là je parle avec mes tripes, cela me fait mal au cœur d'entendre ce que j'ai entendu.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Simon.

M. Stéphane SIMON

Mme Hannoteaux, je comprends bien ce que vous dites, mais en tant que parents, on pense d'abord à l'avenir de nos enfants. Mes enfants sont allés au collège Politzer. Je vous avoue que je me suis un peu battu avec ma femme car elle ne voulait pas les mettre à Politzer, où elle était allée et dont elle pensait qu'il n'avait pas bonne presse. Je me suis battu, j'ai tenu tête et mes enfants sortent de Politzer avec les félicitations, et je peux être très fier d'eux. La fermeture du collège Pablo Neruda m'inquiète un peu aussi car nous allons surcharger les classes des autres collèges qui fonctionnent bien. Le collège Politzer est certainement prêt à les accueillir. Il y a une grande politique à Politzer pour créer des classes de 15 enfants en 6^e, ce qui est génial. On y travaille très bien, les professeurs sont disponibles à la fois pour les enfants et pour les parents. C'est cette inquiétude que je porte aujourd'hui par rapport à la fermeture de Pablo Neruda et à la nouvelle carte scolaire qui pourrait sortir en surchargeant des collèges de la ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup, mes chers collègues. Merci beaucoup pour ce débat intéressant lors de cette question orale qui, comme le précise notre règlement intérieur, ne peut donner lieu à un vote.

M. Claude BÉHAR

M. le Président, excusez-moi, je n'avais pas appuyé.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, je parlerai plus tard.

M. Claude BÉHAR

Je déplore un peu ce qui s'est passé notamment pour les motions car je trouvais que le climat était constructif – ce mot qui vous est cher – et serein. Je déplore les débordements de certains.

Je rejoindrai aussi Maryvonne Hannoteaux, j'ai l'impression que nous sommes de plus en plus dans une logique de gestion qui se substitue à une logique de sens, et nous, élus, méfions-nous de cette dérive. Je rejoins ce que disait M. Simon par rapport au collège Politzer et, pour vous rassurer, posez la question aux enfants de Luc Cassius - pour ne pas le citer, qui a été adjoint au maire – qui ont fait toute leur scolarité au collège de La Madeleine et qui sont sortis de Sciences Po. La deuxième chose que j'ai posée en aparté à Ludovic Bourrellier et qui me fait intervenir et me fait parler de cette logique de gestion, c'est cette méconnaissance de la problématique de ces jeunes. Je demandais tout simplement où iront ces jeunes. Où seront-ils dispatchés – pour employer moi aussi un terme de gestion ? On me dit, à Jean Jaurès. Où iront-ils ? Je ne vais pas vous l'apprendre M. Ettazaoui, la spatialité est importante pour les jeunes, vous connaissez le quartier de La Madeleine. Ces jeunes, si on les déplace, n'iront pas au collège. Pour dire un mot du Conseil départemental, il est vrai que Pablo Neruda n'était pas rempli. L'éducation a un coût, ce n'est pas rentable. Il n'est pas rempli mais il n'empêche que les professeurs, que je connais très bien également – et je pense que cela ne les dérangerait pas d'être cités mais comme je ne le leur ai pas demandé, je ne le ferai pas ce soir – ces professeurs disent que les résultats qui sont obtenus au collège Pablo Neruda le sont justement grâce aux petits effectifs et à la mobilisation des enseignants.

La dernière chose que je voudrais dire, c'est que ce n'est pas un hasard si au collège Pablo Neruda il n'y a pas de *turnover* au niveau des professeurs.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Claude BÉHAR

Il serait bon que Mme Leseigneur soit un peu plus réservée à l'avenir. Je dois le dire quand même car il y a une insolence et un mépris. C'est dommage, j'espère que ce n'est pas vous qui décalquez.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup pour cette conclusion de haute tenue.

Pour répondre à cette question orale, nous pourrions effectivement demander au Département qu'une présentation soit faite auprès des communes qui en feront la demande. Je vous remercie, mes chers collègues. Le débat est clos et je vous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21 heures.

CONTRAT DE VILLE – 3^{ème} PHASE DE PROGRAMMATION 2017

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	Pour mémoire Montants ETAT 1 ^{er} phase	
PILIER COHESION SOCIALE / EDUCATION						
1	REP +NERUDA	La Madeleine	<p>Mise en œuvre d'actions éducatives sur les temps scolaires et péri scolaires à destination des élèves du réseau (1er degré et second degré), portant à la fois sur des contenus scolaires et des compétences transversales notamment axés sur le vivre ensemble, l'ouverture culturelle ou encore le renforcement des compétences scolaires de base (lecture, écriture, mathématique)</p> <p>Actions démarrant sur le dernier trimestre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers Parents/enfants Ecole (Maternelle Joliot Curie) Croqueurs de livres (Ecole élémentaire Joliot Curie), Maths en Mat (école maternelle Joliot Curie), Sports enchainés (classes de CM2 du réseau) 	1 000 € (pour mémoire 4000 € attribués en 1 ^{er} phase)	7000 €	5 667 €
2	REP POLITZER	La Madeleine	<p>Mise en œuvre d'actions éducatives sur les temps scolaires et péri scolaires à destination des élèves du réseau (1er degré et second degré), portant à la fois sur des contenus scolaires et des compétences transversales notamment axés sur le vivre ensemble, l'ouverture culturelle ou encore le renforcement des compétences scolaires de base (lecture, écriture, mathématique, expression orale).</p> <p>Actions démarrant sur le dernier trimestre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la parentalité (école élémentaire M. Marchand), les olympiades (école Maxime Marchand) 	1 000 € (pour mémoire 1000 € attribués en 1 ^{er} phase)	2935 €	2 294 €
3	REP DUNANT	Nétreville	<p>Mise en œuvre d'actions éducatives sur les temps scolaires et péri scolaires à destination des élèves du réseau (1er degré et second degré), portant à la fois sur des contenus scolaires et des compétences transversales notamment axés sur le vivre ensemble, l'ouverture culturelle ou encore le renforcement des compétences scolaires de base (lecture, écriture, mathématique, expression orale).</p> <p>Actions démarrant sur le dernier trimestre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chut j'écoute-éveil musicale (école maternelle C.Colomb), action de découvertes des arts contemporains (écoles Cartier, Bois Bohy et P. Eluard), action citoyenneté et vivre ensemble (école maternelle Prévert) ; Quand Cartier imagine son quartier (école primaire J.Cartier). 	3 000 € (pour mémoire 2000 € attribués en 1 ^{er} phase)	13 000 €	13 470 €

N°	Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part		coût total du projet
				EPN	ETAT	
PILIER COHESION SOCIALE : ACCES AUX DROITS						
4	Association FEMMES EN ACTION	La Madeleine	<p>Ecrivain Public Mise en place d'un service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques..) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations. Des permanences hebdomadaires sont mises en place en lien avec le centre social de la Madeleine et en articulation avec les permanences d'écrivain public du CIDFF. Cette action se déroule sur deux demi-journées à la Maison de quartier de la Madeleine (le Lundi de 14H00 à 17H00 et le Vendredi de 9H à 12H00).</p>	2 400 €		13 395 €

	TOTAL			7 400 €		34 826 €
--	-------	--	--	---------	--	----------

PROJETS COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE – 3^{ème} PHASE DE PROGRAMMATION 2017 – Nouveaux projets						
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet	
1	CIDFF	Territoire de St André	<p>Permanence accès aux droits <i>Mise en place d'entretiens individuels anonymes et gratuits permettant l'accès aux droits à tout public et en particulier aux femmes et aux personnes en difficultés sur le territoire de l'ex CCPN.</i></p>	2 080 €	2 486 €	
TOTAL PROJETS				2 080€		

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS – MONTANTS DEFINITIFS 2017

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 07/02/2017)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ARNIERES-SUR-ITON	76.032,47		76.032,47	
AVIRON	49.302,10		49.302,10	
BONCOURT	5.841,00		5.841,00	
CAUGE	38.876,18		38.876,18	
CIERREY	18.495,97		18.495,97	
DARDEZ	12.436,96		12.436,96	
EMALLEVILLE	3.758,98		3.758,98	
GAUCIEL	28.059,00		28.059,00	
HUEST	8.358,35		8.358,35	
IRREVILLE	11.885,65		11.885,65	
LA TRINITE	6.595,38		6.595,38	
LES BAUX STE CROIX	43.260,07		43.260,07	
LES VENTES	36.539,03		36.539,03	
MESNIL FUGUET	13.195,33		13.195,33	
PLESSIS-GROHAN	32.785,30		32.785,30	
REUILLY	18.795,24		18.795,24	
SASSEY	13.626,96		13.626,96	
ST GERMAIN DES ANGLES	10.993,71		10.993,71	
ST LUC	13.092,79		13.092,79	
ST MARTIN LA CAMPAGNE	10.009,61		10.009,61	
ST VIGOR	17.011,93		17.011,93	

TOURNEVILLE	18.730,67		18.730,67	
VAL DAVID	27.414,05		27.414,05	
Total à percevoir	515.096,73		515.096,73	
COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 07/02/2017)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ANGERVILLE		105.954,01		105.954,01
BOULAY-MORIN		2.799,41		2.799,41
EVREUX		18.592.205,00		18.556.762,86
FAUVILLE		70.322,17		70.322,17
GAUVILLE-LA- CAMPAGNE		32.839,45		32.839,45
GRAVIGNY		617.315,32		617.315,32
GUICHAINVILLE		200.964,63		200.964,63
LA CHAPELLE-DU- BOIS DES FAULX		7.464,22		7.464,22
LE VIEIL EVREUX		146.455,87		146.455,87
MISEREY		44.312,95		44.312,95
NORMANVILLE		122.099,06		122.099,06
PARVILLE		7.976,13		7.976,13
SACQUENVILLE		18.485,06		18.485,06
ST SEBASTIEN DE MORSENT		408.119,25		408.119,25
Sous-totaux – Ex- GEA	515.096,73	20.377.312,53	515.096,73	20.341.870,39

COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Attributions de compensation provisoires (délibération du 07/02/2017)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
LES AUTHIEUX		16.497,00		9.060,07
BOIS LE ROI		58.316,00		32.410,31
BRETAGNOLLES		15.466,00		6.994,81
CHAMPIGNY LA FUTELAYE		15.262,00		1.490,99
CHAVIGNY BAILLEUL		33.777,00		17.112,48
COUDRES		29.344,00		8.735,78
LA BARONNIE		40.104,00		16.085,94
LA COUTURE BOUSSEY		217.297,00		209.339,98
CROTH		67.698,00		59.386,79
EPIEDS		22.466,00		10.223,54
LA FORET DU PARC		26.926,00		5.251,87
FOUCRAINVILLE		8.113,00		3.494,62
FRESNEY		24.588,00		14.550,95
GARENNES SUR EURE		188.982,00		263.711,66
GROSSOEUVRE		95.748,00		82.445,03
L'HABIT		34.843,00		19.966,58
JUELLES		13.235,00		483,75
LIGNEROLLES		19.523,00		9.659,44
MARCILLY SUR EURE		113.862,00		173.780,81
MOUSSEUX NEUVILLE		54.264,00		38.936,13
PREY		73.130,00		82.859,51
SAINT ANDRE DE L'EURE		586.966,00		766.791,02
SAINT GERMAIN DE		11.329,00		3.590,24

FRESNEY				
SAINT LAURENT DES BOIS		21.033,00		12.563,68
SEREZ		10.587,00		5.628,18
<i>Sous-totaux – Ex-CCPN</i>		<i>1.799.356,00</i>		<i>1.854.554,16</i>
<i>Totaux</i>	515.096,73	22.176.668,53	515.096,73	22.196.424,55